SCOT

CONFÉRENCE DE PAYS - ST QUENTINOIS

ELABORATION DU SCOT DU VAL D'ORIGNY

P.A.D.D.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PROSCOT

Stratégies pour des territoires durables

Avec le concours financier

PICARDIE LA RÉGION

Gestion du document

REFERENCES

Référence interne	PADD-SCOT-CCVORI - pièce 3
Version.révision	6.0
Date	23/12/2013

REDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Philippe PLANTAGENEST, Erwan BACONNIER, Marielle FROSINI, Lisa VINASSAC, Didier DELZOR, Laure FLANDRE
Autres auteurs	Véronique BISSON, Sabine VAYSSADE
Contrôle qualité	Benjamin Sautjeau

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.01	30/09/2011	Version d'origine	
V2.01	07/12/2011	Première modification	A la suite du comité de suivi du 07/12/2011
V3.01	15/12/2011	Seconde modification	Retour au périmètre de la CC du Val d'Origny
V4.01	10/05/2012	Troisième modification	A la suite des réunions avec la CC
V5.01	23/11/2012	Quatrième modification	Dossier d'arrêt
V6.01	23/12/2013	Cinquième modification	Dossier d'approbation

SOMMAIRE

Préambule p. 5

Un cadre législatif en profonde évolution p. 5
Une organisation interne en mutation p. 5
Un projet de territoire à une double échelle p. 7
Le P.A.D.D. : un contenu au service du projet p. 7

Première partie : la stratégie et le positionnement du territoire du Pays Saint-Quentinois p. 9

Les leviers du développement territorial p. 9
Les conditions de l'attractivité du Saint-Quentinois p. 11
La nécessaire ouverture du Saint-Quentinois p. 16

Seconde partie : la stratégie et le positionnement du territoire du Pays Saint-Quentinois p. 17

Les objectifs et les leviers d'action p. 17
Une nouvelle attractivité fondée sur un cadre de vie de qualité p. 19
Une qualité de vie en mouvement p. 25
Les conditions de la croissance économique p. 27
Les implications du projet de territoire p. 33

Troisième partie : les actions et les objectifs du projet de territoire du Val d'Origny p. 35

Un projet de développement équilibré p. 35
Axe 1 : Maintenir et développer le pôle d'emploi du Val d'Origny au sein du Pays Saint-Quentinois p. 37
Axe 2 : Apporter une qualité de vie que la ville ne peut pas offrir p. 43
Axe 3 : Développer le lien social p. 51
La traduction en objectifs chiffrés p. 53

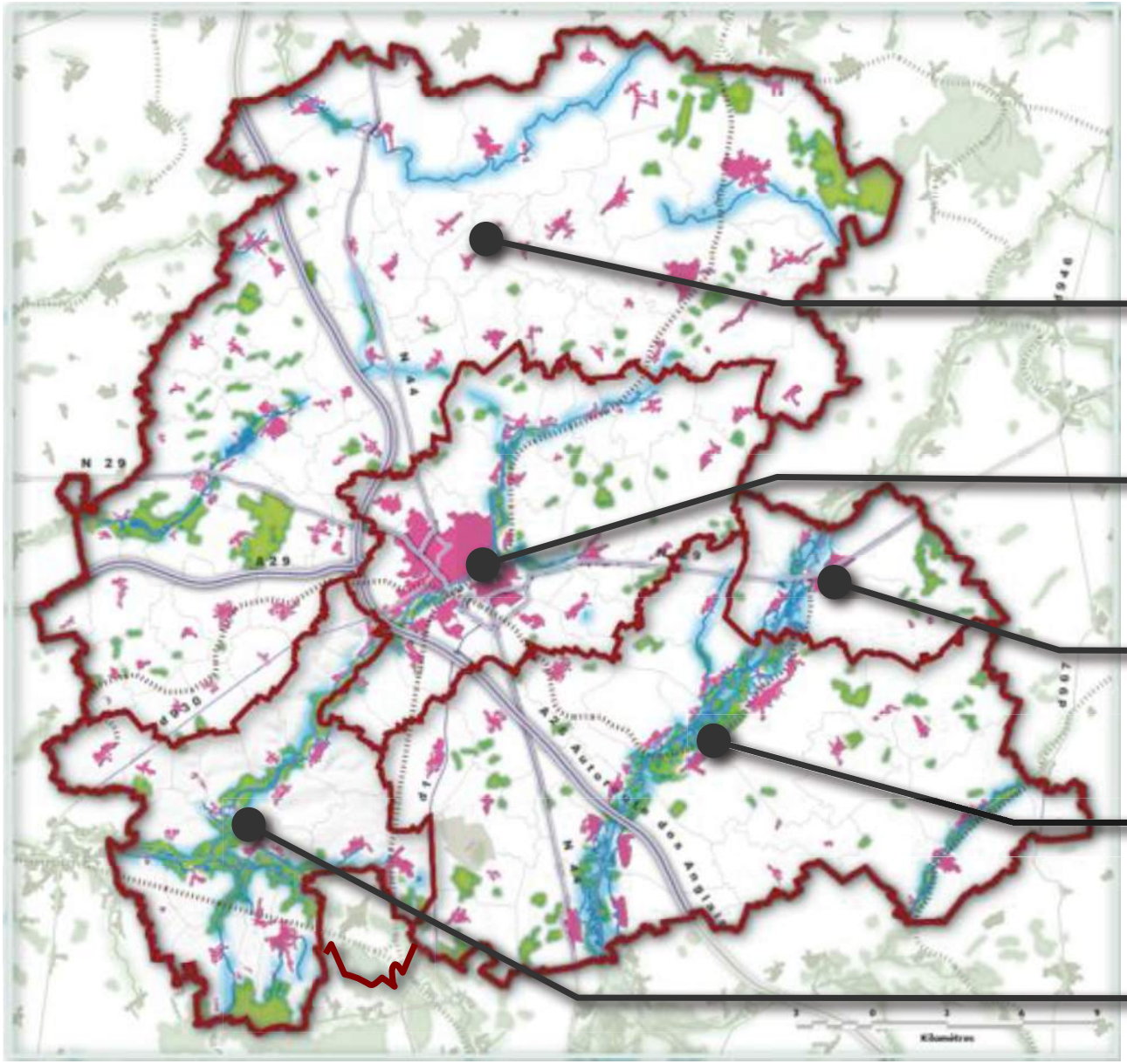

LES 5 SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS

(populations légales 2011)

SCOT DU PAYS DU VERMANDOIS

54 Communes, 31 862 habitants

SCOT DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN

20 Communes, 72 579 habitants

SCOT DU VAL D'ORIGNY

4 Communes, 3 375 habitants

SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE

27 Communes, 13 192 habitants

SCOT DU CANTON DE SAINT-SIMON

19 Communes, 10 254 habitants (avec Jussy)

PREAMBULE

Un cadre législatif en profonde évolution

La Loi « Grenelle II » modifie la place des SCOT, dont le rôle est encore renforcé, et fournit de nouveaux outils aux collectivités pour mettre en œuvre leur projet.

Pour ce qui est du PADD, cette nouvelle Loi reprend l'essentiel des contenus antérieurs et en ajoute d'autres.

Le nouvel article L. 122-1-3 (ex-article R. 122-2-1) du code de l'urbanisme, issu de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2° stipule en effet que :

> *« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »*

Le présent P.A.D.D., qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Loi, prend évidemment en compte les objectifs assignés par la Loi, et traite de l'ensemble des questions soulevées dans une perspective transversale et globale qui est celle du développement durable.

Une organisation interne en mutation

L'élaboration du SCOT est marquée par les effets de la réforme territoriale, qui aboutit à une modification du périmètre des SCOT.

Ceux-ci restent fondés sur les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI – communautés de communes et d'agglomération), mais ces EPCI ont vocation à connaître un regroupement entre la Communauté de Communes du Val d'Origny et celle de la Vallée de l'Oise.

Cette mutation conduit, à terme, à quatre SCOT sur le périmètre de la Conférence de Pays et non plus cinq. Mais, compte tenu des dates prévisionnelles de la fusion, l'élaboration des SCOT est poursuivie sur les 5 périmètres actuels.

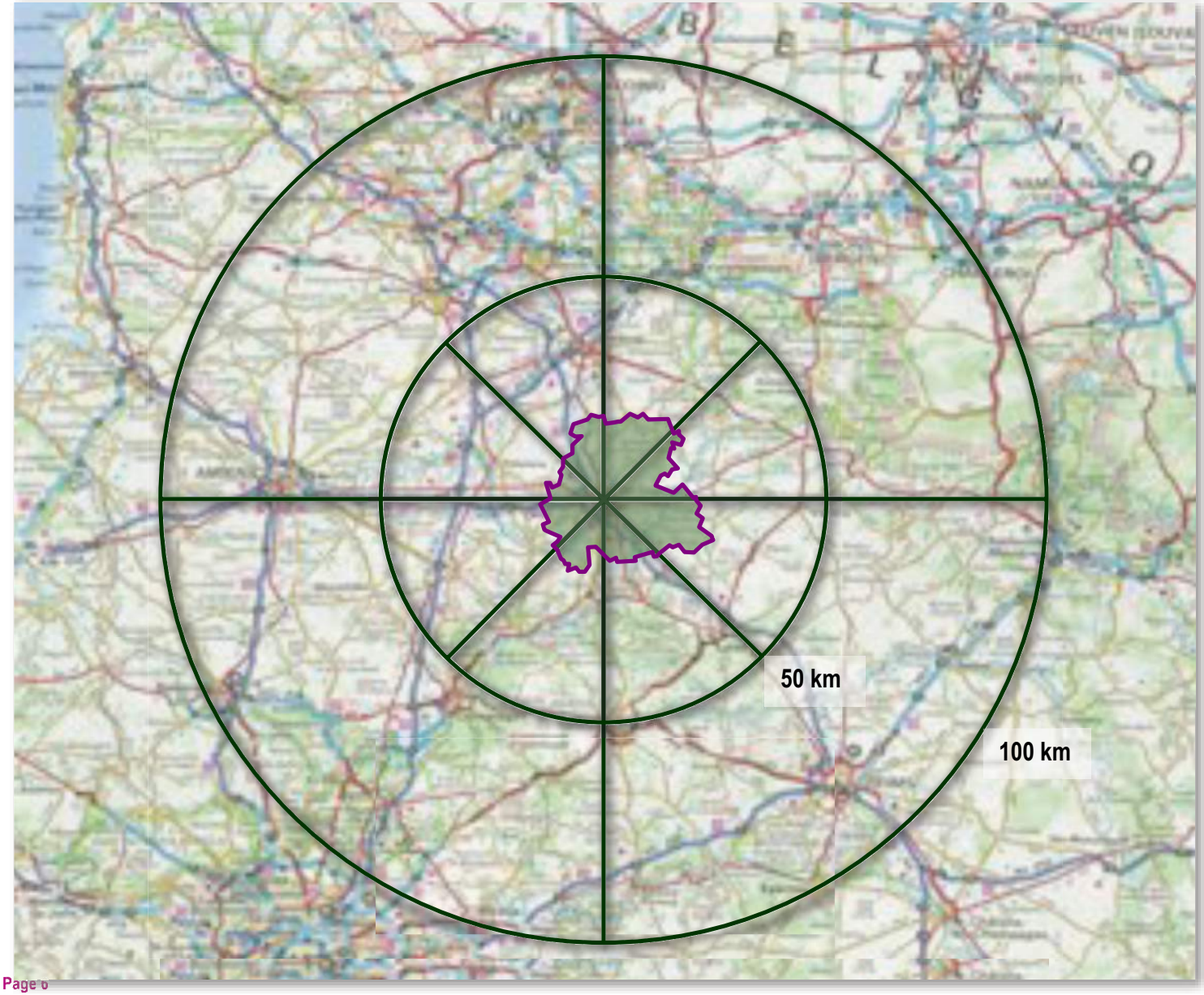

Une attractivité et des atouts géographiques ?

Le « premier cercle » de proximité comprend Cambrai (éloigné de 36 km à vol d'oiseau), Tergnier (21 km), Laon (39 km), Noyon (35 km).

Le « second cercle » comprend des agglomérations importantes : Amiens est à 72 km, Reims à 83, Compiègne à 58, Valenciennes à 59 km, Lille à 89…

La frontière belge est à 35 km du nord du Pays du Saint-Quentinois. St-Quentin est à équidistance de Paris (129 km) et de Bruxelles (134 km). Le Pays du Saint-Quentinois occupe une place médiane sur l'axe Paris ⇔ Bruxelles.

Plus généralement, on peut estimer qu'environ 30 millions d'habitants résident dans des territoires situés à moins de 150 km du Pays, et que la zone de chalandise potentielle, à moins d'une journée de camion ou de train, compte prés de 200 millions d'habitants

Un projet de territoire à une double échelle

Dans ces circonstances, le projet de territoire du Pays du Saint-Quentinois porté par le P.A.D.D. est réalisé à deux échelles complémentaires :

- Celle de la **Conférence de Pays** (123 communes, plus de 129 000 habitants) : à cette échelle peut se déployer le positionnement du territoire, son équilibre interne, ses dynamiques par rapport à son environnement proche et lointain, les problématiques de transport et de déplacements, d'équipements structurants, et d'infrastructures tant humaines que naturelles.

- Celle de **chaque EPCI**, et donc de chaque SCOT, où, dans le cadre du « projet » du Pays, peut se décliner la contribution de chaque espace au développement général, et les objectifs des politiques publiques locales, portées par les communes ou les communautés, et qui traitent plus précisément du cadre de vie des habitants.

L'objectif de cette double échelle, qui provient du mode de fonctionnement de la Conférence de Pays et donc des EPCI entre eux, est d'allier enjeux globaux de développement du Pays et enjeux de proximité, vécus comme solidaires mais différenciés.

Le diagnostic et l'état initial du SCOT ont montré que les différents espaces du Pays du Saint-Quentinois sont divers, se comportent de façon souvent divergente mais peuvent constituer, pour chacun d'entre eux, un apport spécifique au développement de l'ensemble.

En effet, la variété des situations, la diversité des perspectives des différents EPCI permettent d'envisager de jouer, au compte du développement de l'ensemble du Pays, sur une véritable gamme d'atouts.

L'objectif du P.A.D.D., dans les domaines de compétence du SCOT, est donc de mettre en évidence les couleurs de la « palette territoriale » du Pays du Saint-Quentinois, au compte de l'attractivité générale du territoire.

Le PADD : un contenu au service du projet

En conséquence, le P.A.D.D. est à la fois global et local :

- Une première partie traite de la stratégie et du positionnement du Pays ; une seconde partie traite des objectifs à l'échelle du Pays, des moyens d'organisation à ce niveau, et des actions à mettre en œuvre.

- Une troisième partie, particulière à chaque EPCI et donc à chaque SCOT, traite des objectifs et des moyens locaux, dans une perspective d'actions de proximité qui s'inscrivent dans le projet général et le complètent, et qui, ensemble avec la première partie, dessinent les contours d'un projet à la fois global, transversal et local.

Le point de départ de la réflexion : une analyse des forces et des faiblesses du territoire

Faiblesses	Forces
Un certain isolement dans le nord-est français	Un positionnement général excellent à l'échelle européenne, la desserte autoroutière
Une économie insuffisamment diversifiée, encore trop peu créatrice d'emploi et un taux de chômage élevé	Un équilibre habitat-emplois qui se redresse à la suite d'une timide reprise économique
Des infrastructures et des mobilités limitées en-dehors de Saint-Quentin	Un éventail d'attraits (urbains, ruraux, paysagers, etc...) à l'échelle du Pays
Un niveau de formation particulièrement faible	Une proportion de jeunes élevée, comme souvent en Picardie
Un fort déficit d'image et de notoriété.	Un début de ré-démarrage de la croissance démographique après une forte hémorragie et donc un renouveau de l'attractivité.

PREMIERE PARTIE :

LA STRATÉGIE ET LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS SAINT-QUENTINOIS

Les leviers du développement territorial

Dans un contexte économique difficile, marqué cependant par des « signaux faibles » d'amélioration, la question fondamentale pour le P.A.D.D. du SCOT est d'identifier les leviers du développement territorial.

Les travaux préparatoires au P.A.D.D. ont comporté une phase prospective où quatre scénarios d'évolution potentielle du territoire ont été présentés.

Des leviers d'action ont été identifiés : influence limitée actuellement de la croissance et de l'étalement franciliens, place du résidentiel, des infrastructures, rôle de la diversification économique, du cadre de vie, de la coopération inter-régionale…

Les débats autour de ces scénarios ont montré la diversité des attentes, mais également les incertitudes et les difficultés d'un développement, notamment économique provenant de l'extérieur et ne s'appuyant pas sur les caractéristiques et les atouts du territoire.

La stratégie envisagée est donc celle d'une affirmation du territoire pour lui-même : il ne s'agit nullement d'un repli sur soi, mais d'une valorisation des atouts propres du Saint-Quentinois, valorisation qui utilise le positionnement géographique, la proximité de très grands bassins de vie (Nord-Pas-de-Calais, Europe du Nord, Royaume-Uni, IDF), comme éléments d'appui à un projet spécifique.

En particulier, il ne s'agit pas d'un «face à face» avec l'Ile-de-France, ni d'une croissance en «dérivation» de l'agglomération parisienne :

Les facteurs de changement

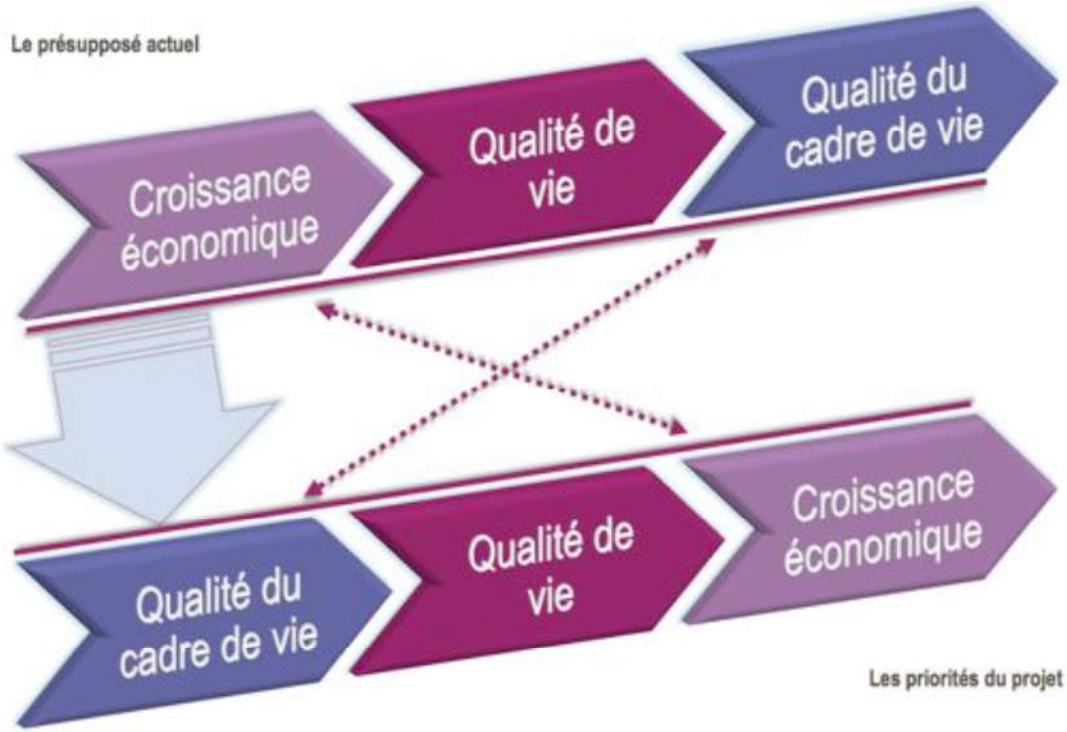

Les conditions de l'attractivité du Saint-Quentinois

Le Saint-Quentinois ne se fonde donc pas sur la «vague francilienne», sur une arrivée indifférenciée et massive de populations en provenance du sud et continuant d'y travailler, mais sur une croissance sélective où le Saint-Quentinois est attractif pour des ménages travaillant sur place et qui permettent au Pays de développer son économie (cadres, techniciens, etc.).

Cette perspective conduit naturellement à des objectifs mesurés en termes de développement démographique.

Elle privilégie un développement économique qui soit la conséquence d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Cette stratégie mesurée mais ambitieuse peut être vue comme le « second souffle » de la résilience du Pays Saint-Quentinois : après une période de stabilisation de ses principaux indices (population, emploi), avec, malgré la crise, des éléments de progression, une perspective d'amélioration qualitative est ouverte…

Les débats préalables au projet de territoire qu'est le P.A.D.D. ont tourné autour de la nécessité d'une croissance économique, qualitative, mais également autour des facteurs liés au cadre de vie et à la qualité de vie des résidents.

Ces dernières questions ont été considérées comme le « facteur déclenchant » du développement territorial : cette stratégie peut être qualifiée de « stratégie indirecte de développement économique » puisqu'elle vise à améliorer les conditions économiques du territoire, comme c'était le cas des actions précédemment menées, mais au travers d'une action sur le cadre de vie, considéré comme le meilleur atout économique du Saint-Quentinois.

Ces priorités correspondent à la lettre et à l'esprit de la Loi « Grenelle 2 » et aux exigences du développement durable. Elles constituent la trame du projet de territoire du Pays Saint-Quentinois, qui les décline dans les différents champs de compétence du PADD.

La forme du développement du Pays Saint-Quentinois est ainsi encadrée par des facteurs qualitatifs, que le P.A.D.D. résume dans trois objectifs fondamentaux :

La forme du développement comme conséquence de la stratégie et des priorités de développement du territoire…

Les objectifs démographiques à l'échelle du Pays

La courbe ci-dessous constitue en fait une confirmation sur le long terme du «retournement de tendance» de 2008.

Dans ce cadre, l'arrivée de ménages plus jeunes avec enfants, limiterait le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.

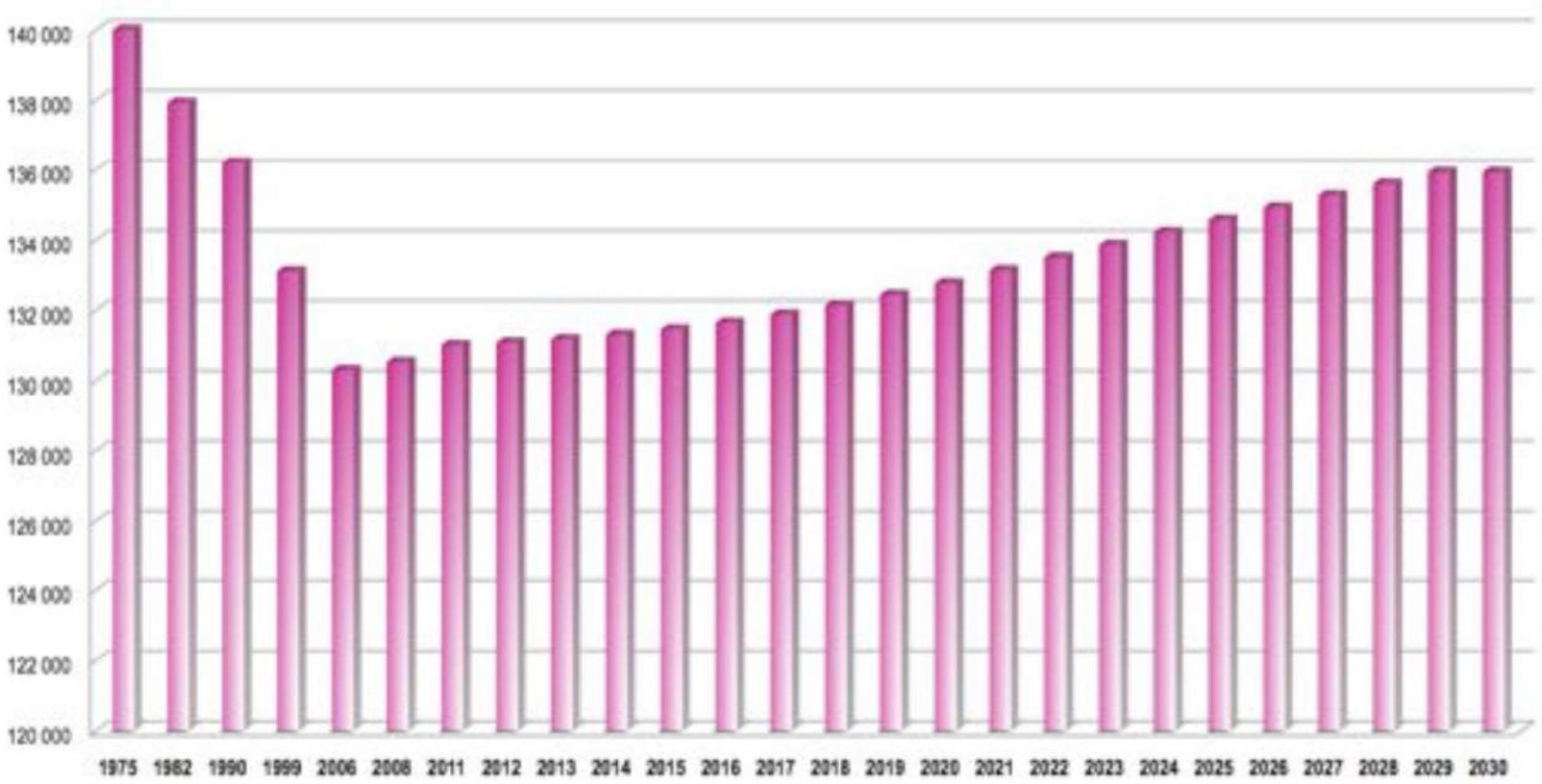

Un développement autonome

La première conséquence des priorités du P.A.D.D. est de mettre l'accent sur la qualité du cadre de vie, et donc sur les «fondamentaux» du territoire, notamment en termes d'environnement, de paysage et de cadre bâti, donc de qualité du cadre de vie.

L'objectif de développement autonome, mais ouvert sur les dynamiques externes, est de créer un cadre qui permette aux jeunes et aux ménages du Pays Saint-Quentinois de demeurer dans le Pays, et qui conduise des jeunes actifs extérieurs à y venir et à y travailler, en particulier pour ce qui concerne les jeunes actifs qualifiés.

Naturellement, cette perspective ne sera envisageable qu'en fonction du développement économique, des emplois ; mais le levier d'action prioritaire est celui du cadre de vie, comme initiateur d'un renouveau de l'attractivité du Pays.

Cette priorité inclut également les services à la population, élément fondamental de l'attractivité, et la formation, initiale et continuée, dans un contexte de retard spécifique sur ce terrain, et dans le cadre d'un effort et d'une mobilisation à initier autour de la valorisation des parcours de formation.

Un développement équilibré

La seconde conséquence des priorités du projet réside dans la détermination de perspectives réalistes, mais qui témoignent d'une volonté d'engager le « renouvellement dynamique » de la population du Pays Saint-Quentinois.

Bien que le recensement 2008 (populations légales) montre un début de retournement de tendance démographique, le Saint-Quentinois ne cherche pas «la croissance pour la croissance» sur le plan démographique, avec, cependant, des objectifs différenciés selon les EPCI.

Le Pays vise une «attractivité ciblée» qui privilégie une croissance équilibrée de la population, de l'habitat et des emplois.

En termes de population, l'objectif pourrait être de construire à long terme (2030) un solde migratoire (emménagements moins déménagements) neutre, alors qu'il est actuellement très négatif, ce qui, corrélé avec une natalité très supérieure à la moyenne nationale, mais en diminution probable donnerait une population de l'ordre de 136 000 habitants en 2030 (contre 131 000 en 2011), soit une croissance globale de 3,8 %.

Un développement durable

L'équilibre du développement, allié à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement comme point d'entrée du «projet de territoire» constitue la mise en œuvre «saint-quentinoise» des principes du développement durable.

L'analyse des incidences potentielles du projet sur l'environnement, en fonction des différentes catégories environnementales (cf. page suivante) montre que le développement qualitatif envisagé, s'il tend naturellement à aggraver, dans certains cas, la pression anthropique sur l'environnement (effets négatifs significatifs localisés), recèle en contrepartie de nombreux points positifs, notamment ne ce qui concerne :

- le cadre de vie, notamment au travers du paysage, des « aménités » du territoire et des services à la population ;
- la biodiversité (au travers de la mise en place, notamment, de trames vertes et bleues à l'échelle du Pays et de continuités écologiques ainsi que de coupures d'urbanisation) ;
- et la santé des populations, comme conséquence d'un environnement plus sain et plus sûr…

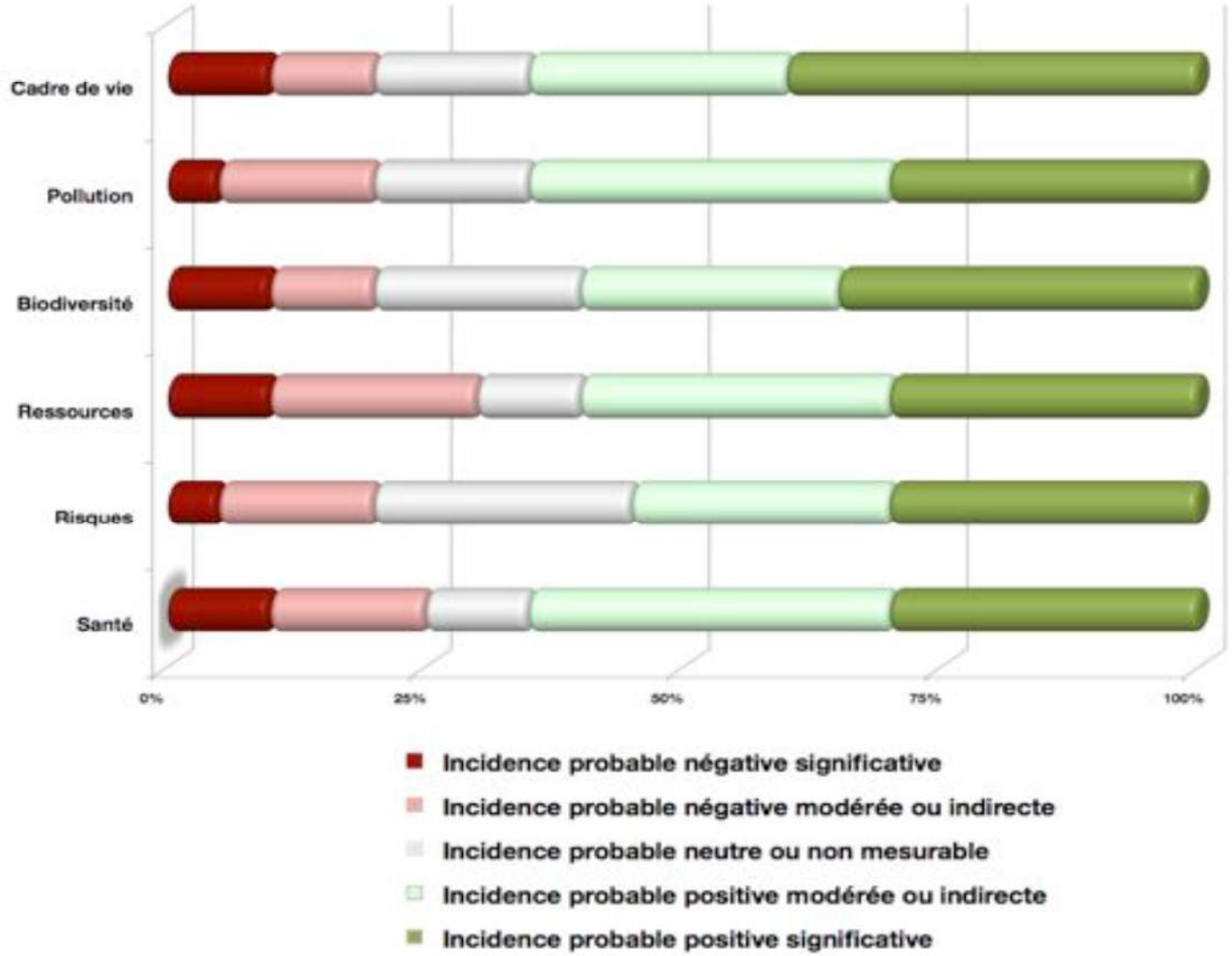

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories.

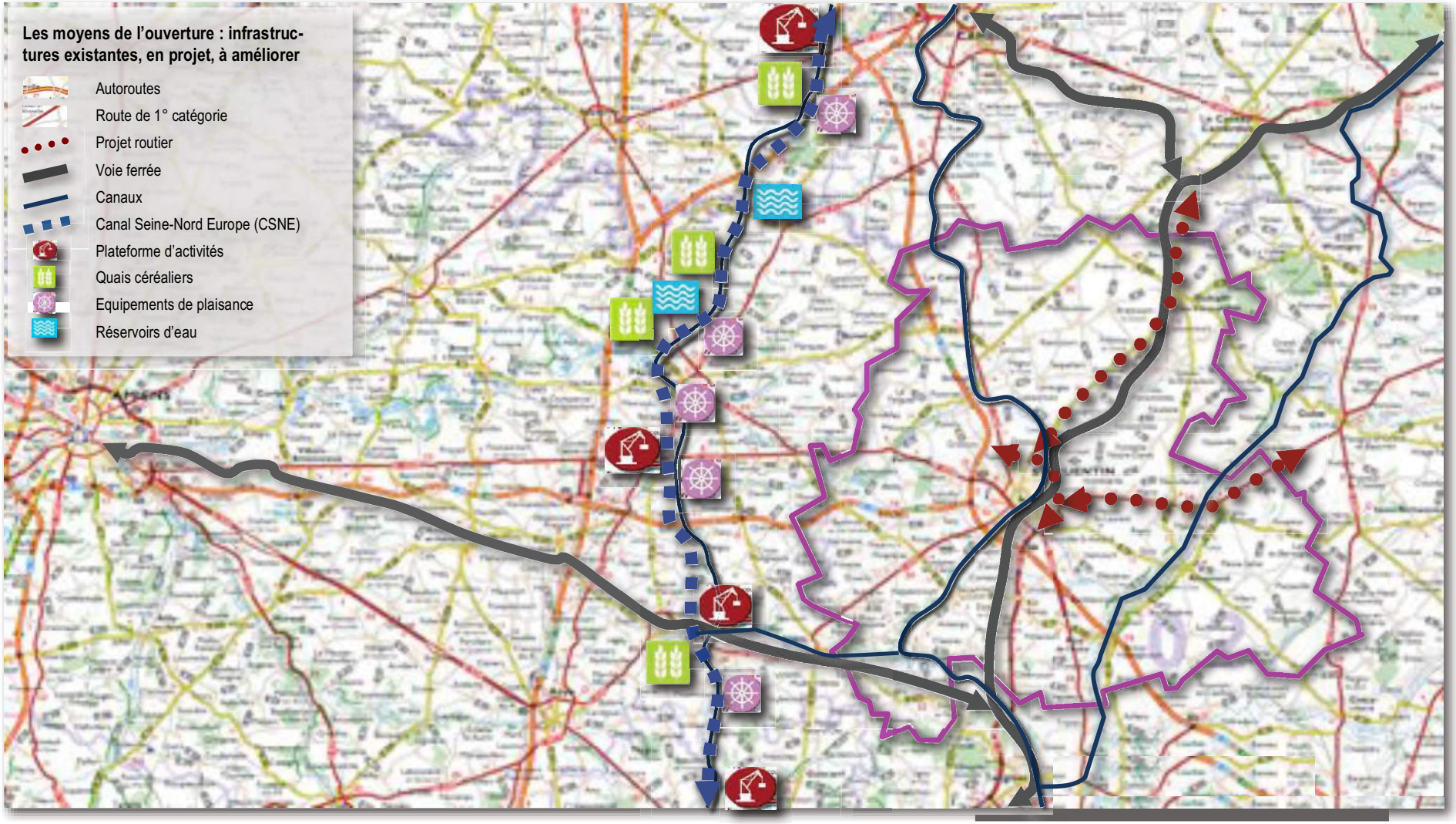
Les moyens de l'ouverture : infrastructures existantes, en projet, à améliorer
Autoroutes
Route de 1° catégorie
Projet routier
Voie ferrée
Canaux
Canal Seine-Nord Europe (CSNE)
Plateforme d'activités
Quais céréaliers
Equipements de plaisance
Réservoirs d'eau

La nécessaire ouverture du Saint-Quentinois

Le diagnostic du SCOT constatait qu'au niveau du Pays, si les infrastructures existent, les flux, eux, sont moins présents : le Pays du Saint-Quentinois n'est que faiblement inséré dans un contexte régional ou interrégional de relations intenses (avec 83 % des actifs occupés travaillant au sein du périmètre du Pays).

Le Pays est bien situé au plan européen, mais est inséré dans un « entre-deux » peu dynamique, entre Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais.

Deux éléments ont été identifiés comme concourant à ce relatif isolement : les infrastructures et la formation, dont le niveau limite, pour certaines populations, toute mobilité géographique.

L'enjeu, pour le Pays Saint-Quentinois, est donc de valoriser sa situation géographique « continentale » en se reliant aux zones économiques dynamiques qui existent à moyenne distance, pour vaincre cette insularité relative.

L'objectif du SCOT est donc à la fois de mieux arrimer le Pays Saint-Quentinois aux grands courants d'échanges européens et nationaux, et de favoriser la mobilité, notamment interne au Pays, de l'ensemble des populations.

Le défi est donc à la fois économique et social ; pour y faire face, trois questions sont soulevées par le SCOT :

- **La nécessité d'un « bouclage » routier du territoire,** avec l'amélioration des infrastructures vers le Val d'Origny et vers Bohain-en-Vermandois, qui supposent l'achèvement du contournement de Saint-Quentin à l'est ; cette amélioration du réseau vers le nord et vers l'est, outre son intérêt interne, est susceptible d'ouvrir le Pays vers son « hinterland » naturel, notamment vers le Nord-Pas-de-Calais ;

- **L'amélioration des liaisons ferrées vers Paris, Amiens et Lille**, dans la perspective d'une « accroche » aux flux économiques proches ;

- **La réflexion autour des conséquences de l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe** aux frontières ouest du Pays ; cette arrivée doit permettre :

  - une meilleure utilisation (fret et plaisance, le cas échéant) du réseau fluvial secondaire ;

  - elle doit également permettre un développement de la plaisance, facilité par les équipements du nouveau canal ;

  - malgré la densité importante de plateformes d'activités et de quais céréaliers déjà prévus le long de la nouvelle infrastructure, l'utilisation des flux liés à ce canal dans le Pays Saint-Quentinois doit être envisagée au profit de sites d'appui fonctionnant notamment avec les plateformes logistiques et d'activité de Marquion, Péronne et Nesle, situées au nord, au sud et à l'ouest du Pays.

SECONDE PARTIE :

LES ACTIONS ET LES OBJECTIFS DU PROJET A L'ECHELLE DU PAYS

Les objectifs et les leviers d'action

La stratégie proposée est avant tout une stratégie de développement de l'économie et de l'emploi, avec, comme levier principal, la qualité de vie des habitants.

Les autres leviers tournent autour du renforcement de la coopération et de l'organisation à l'échelle du Pays, autour :

- De la politique des transports (renforcement des infrastructures, notamment vers Bohain et Origny, comme élément de la préservation de l'emploi) et des déplacements (intermodalité, lignes urbaines et interurbaines, transport à la demande) ;
- De la politique du logement : qualité et diversité des nouvelles constructions et importance de la réhabilitation et de la rénovation de l'habitat ancien, dans un contexte de forts besoins en ce domaine ;
- De la politique économique : ingénierie de développement économique, schéma des parcs d'activité, aménagement commercial)
- De la politique environnementale, et notamment la trame environnementale, la préservation de la ressource en eau, et la prévention des risques naturels...

Seront abordés successivement les trois leviers d'action du projet de territoire, à l'échelle du Pays, leviers qui seront complétés par une déclinaison des actions à l'échelle d chaque EPCI :

- **La qualité du cadre de vie**
- **La qualité de vie**
- **La croissance économique**

Les neuf actions prioritaires à l'échelle du Pays

«Une stratégie indirecte de développement économique»

Une nouvelle attractivité fondée sur un cadre de vie de qualité

Les actions concernant la qualité du cadre de vie concernent l'architecture du territoire, qui concourt à la qualité urbaine du Pays Saint-Quentinois, l'habitat et l'environnement :

La qualité urbaine

Le premier levier d'action est la constitution progressive d'une architecture du territoire fondée sur des pôles clairement identifiés :

- Le pôle principal de Saint-Quentin, qui constitue le site des services et des équipements supérieurs, dont le rayonnement est essentiel aux objectifs de tout le Pays ;
- Des pôles urbains secondaires, où seront développées des activités économiques structurantes à l'échelle du Pays ;
- Et des pôles de proximité, regroupant, dans le cadre d'une capacité de développement, des services à la population, des activités économiques, notamment artisanales.

Dans certains cas, les pôles urbains de proximité ont vocation à coordonner leur développement avec d'autres pôles proches, dans le cadre d'un réseau à développer pour affirmer une polarité forte à l'égard des communes rurales voisines (cf. carte).

Cette architecture du territoire, véritable « structure de développement » du Pays, conduit à impulser des actions de valorisation des centre-villes et des centre-bourgs, autour des espaces publics, des services et équipements, et de la rénovation de l'habitat.

Plus globalement, l'objectif est d'insérer les aménagements et les constructions dans leur environnement, cette insertion paysagère étant un élément-clé du cadre de vie.

La qualité résidentielle

La diversification et la rénovation du parc

Le second levier d'action concerne directement l'habitat : l'objectif est de diversifier le parc résidentiel afin d'assurer des parcours résidentiels dans chaque territoire, ce qui, en fonction des ressources urbaines et du parc existant, supposera de développer la mixité sociale, au travers des logements sociaux, en accession, mais également du locatif libre et des logements pour des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées…

Dans ce cadre, le développement de la qualité résidentielle implique de développer la rénovation/réhabilitation du parc, aussi bien en ville que dans les secteurs ruraux, ce qui, outre les effets évidents sur le cadre de vie,

Légende

- Pôle urbain de proximité
- Pôle urbain secondaire et site des activités économiques d'échelle « Pays »
- Pôles urbains en réseau
- Pôle urbain principal et site des activités économiques structurantes et commerciales

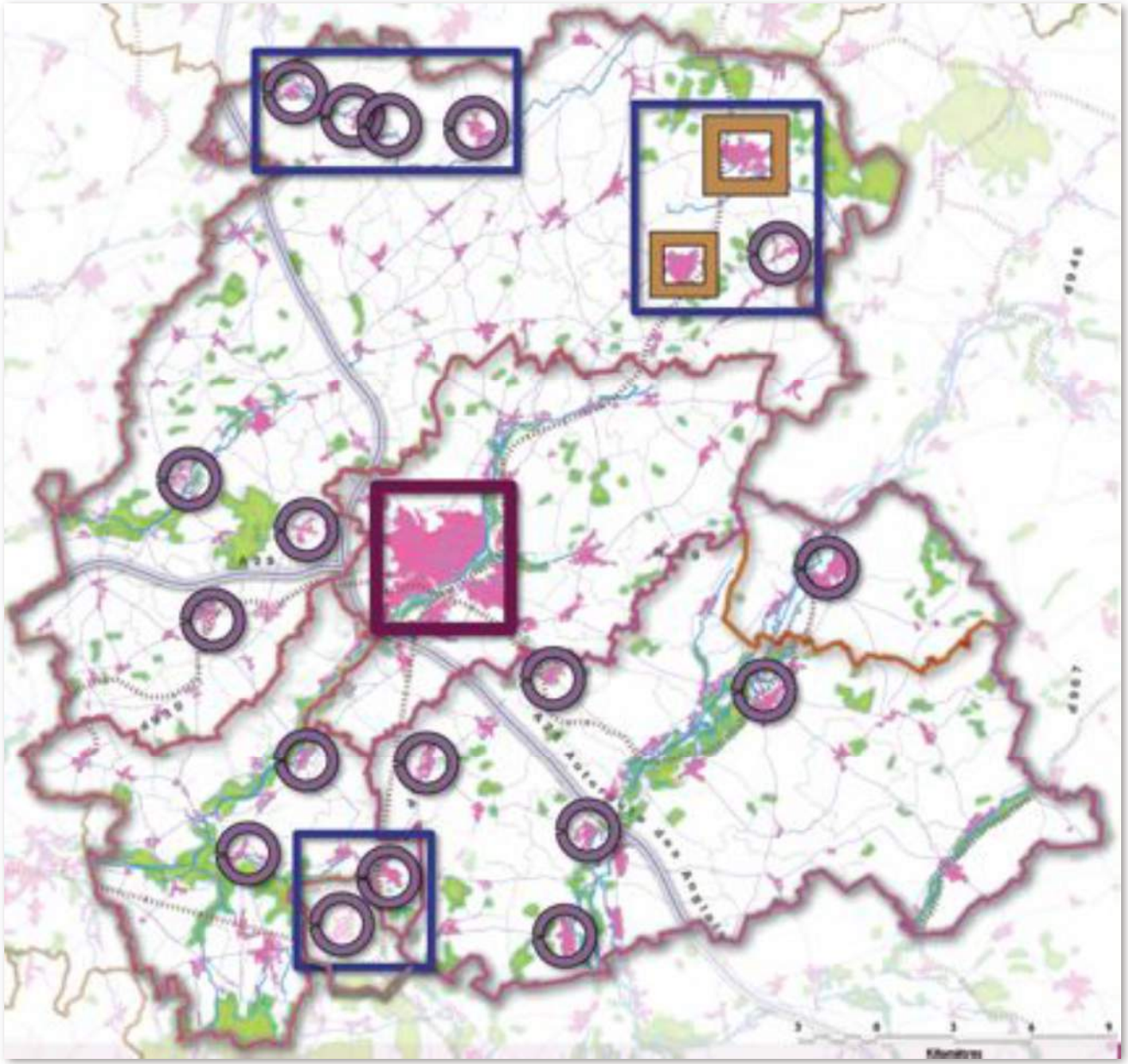

L'architecture du territoire

permettra de remettre sur le marché des logements actuellement obsolètes et limitera les besoins de construction neuve en fonction des objectifs d'accueil de population.

Cette politique ambitieuse de réhabilitation, d'amélioration du confort, de mise aux normes, d'amélioration de la qualité énergétique et de résorption de l'habitat indigne pourra s'appuyer sur le lancement ou le renouvellement d'outils spécifiques : OPAH, opérations façades, PIG, etc...

L'objectif de cette rénovation/requalification est également d'aider à la création d'une «filière» économique de l'habitat.

Les besoins en logements

Sur le plan quantitatif, pour loger la population envisagée à 2030, il faudrait construire 6 500 logements de 2012 à 2030, soit environ 350 par an (contre 300 environ depuis 2000), compte tenu du desserrement résidentiel *(2,12 personnes par logement en 2030 contre 2,22 aujourd'hui)* et des effets de la rénovation/réhabilitation des logements.

La limitation de la consommation d'espace

L'objectif de diversification résidentielle concerne également les formes urbaines, avec une priorité d'utilisation du tissu urbain existant (friches, « dents creuses », opérations de rénovation urbaine d'initiative publique ou privée, etc…). Pour les extensions résidentielles, l'objectif pourrait être que 40 % de ces logements soient collectifs ou groupés, les logements individuels présentant une densité moyenne de 18 logements à l'hectare.

Dans ces conditions il faudrait affecter 255 hectares aux zones d'urbanisation nouvelles pour le résidentiel, soit 14 ha./an.

La qualité environnementale

L'élévation de la qualité territoriale est, d'abord, vécue comme une priorité mise sur la préservation, la valorisation et l'amélioration des ressources environnementales à long terme comme atout principal du Pays Saint-Quentinois.

Cette priorité porte notamment sur :

- La qualité des ressources naturelles en termes de cycle de l'eau (assainissement, protection des captages et pollutions, en lien avec la Directive-Cadre sur l'Eau – DCE), de paysages, de biodiversité et d'énergie. Cette action sur la qualité environnementale s'accompagnera d'une surveillance des pressions sur la ressource en eau et le réseau hydrographique, en intégrant les logiques d'écoulement des eaux à l'échelle des bassins versants ;
- La prise en compte des risques naturels (inondation, coulées de boues et glissements de terrain) dans l'aménagement du territoire et dans la conception des extensions urbaines. Des actions préventives pour la sécurité seront menées (haies, mares, zones humides et recherche de solutions alternatives).
- La prise en compte des risques technologiques et leurs effets potentiels sur la santé. Cette prise en compte se réalisera au travers du respect des prescriptions des plans de prévention, des périmètres associées, et, pour les implantations éventuellement à venir, au travers d'une localisation adaptée hors des secteurs résidentiels.

La consommation énergétique

Dans la perspective d'un projet de développement durable, des économies d'énergies seront systématiquement recherchées à l'aide :

- d'un meilleur phasage habitat/emploi et d'un développement des transports collectifs, qui limiteront à terme les migrations domicile-travail et donc les dé-

SNCF

placements individuels motorisés, responsables de prés d'un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

- d'actions spécifiques visant les économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés, ce qui permettra de limiter la « précarité énergétique » liée, dans certains cas, à l'état du bâti ancien. Ce chantier à venir constitue également une source potentielle d'emplois et une filière économique à développer.

L'importance d'opérations-témoin pour créer un mouvement vers des constructions plus économes doit être soulignée et donnera lieu, le cas échéant, à des prescriptions spécifiques dans le SCOT (« éco-opérations » qualitatives d'aménagement à caractère résidentiel ou économique).

La qualité paysagère

Le SCOT entend œuvrer pour la préservation des paysages et l'amélioration de la qualité et de la typicité paysagères au travers de :

- La protection des éléments emblématiques des paysages du Pays Saint-Quentinois
- L'identification des éléments structurants le paysage du territoire, et les lieux de perception de ce paysage ;
- La valorisation par les Communes, dans leurs documents d'urbanisme, des espaces « non construits » de leur territoire répondant à différents usages et fonctions ;
- La détermination de coupures d'urbanisation et de cônes de vue (notamment le long des grands axes), visant à interdire les conurbations entre villages ou bourgs limitant les vues sur ce qu'il est convenu d'appeler le « grand paysage »

La trame bleue et verte

Le SCOT détermine une armature environnementale du territoire au travers d'une trame bleue et verte, rendue obligatoire par la Loi « Grenelle 2 », et qui participe aux objectifs de qualité paysagère du territoire.

Dans cette perspective, le SCOT définit une trame environnementale du territoire, au-delà des zones déjà préservées (EBC, ZNIEFF, Natura 2000, sites inscrits et classés), à l'aide, notamment :

- de corridors écologiques liant entre eux les « réservoirs de biodiversité » dont dispose le territoire, notamment autour des vallées et des massifs forestiers ; ces corridors constituent une véritable « armature » environnementale dont les points de rencontre et de conflits potentiels avec la « trame humaine » (économique et résidentielle) seront analysés dans une perspective de limitation et de résolution des conflits éventuels ;
- ces corridors écologiques conduiront à déterminer, dans le DOO du SCOT, des modes de gestion harmonieuse et partagée des sites naturels (accessibilité, juxtaposition des usages, entretien, etc…) ;
- cette trame participe au projet global en améliorant le fonctionnement environnemental et écologique du territoire, en préservant les potentiels agricoles et en fournissant une image et un cadre de vie qualitatifs.

Il y a lieu de noter que cette trame devra être compatible avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui est actuellement en élaboration par la Région Picardie.

Les trames verte et bleues indiquées dans carte ci-contre sont donc des trames potentielles, dont le dessin doit enrichir le schéma régional.

Les continuités écologiques

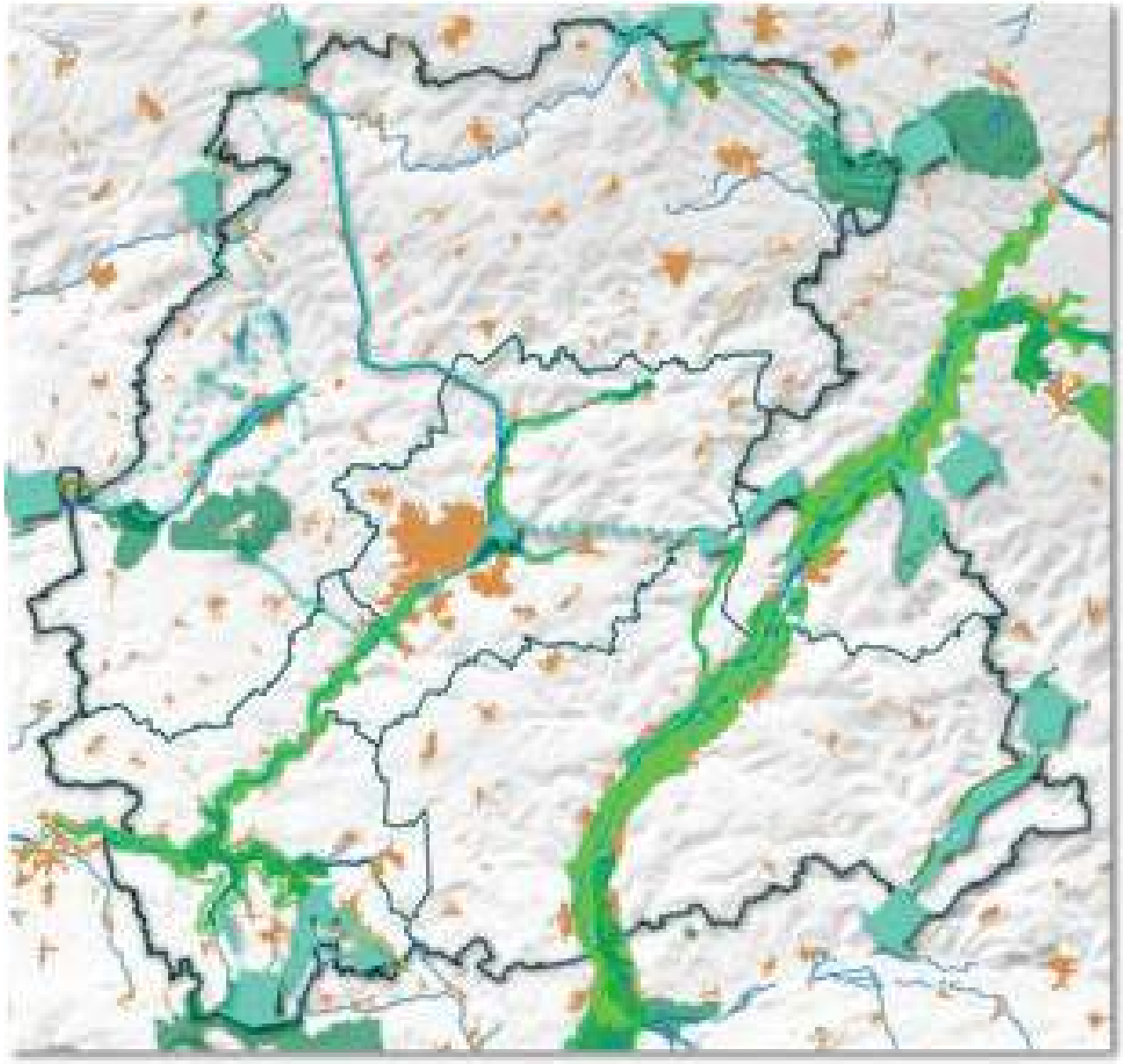

Une qualité de vie en mouvement

Au-delà du cadre de vie, l'objectif du SCOT est de parvenir, pour les résidents du territoire et ses visiteurs, à une qualité de vie attractive, comme base de départ pour une attractivité économique renouvelée.

Les services à la population

Il faut souligner l'importance des services pour maintenir et développer le tissu démographique, social et économique local. Cet objectif passe notamment par la présence de services de bonne qualité, qui puissent offrir une liberté de choix aux habitants.

Il convient de souligner l'importance de la poursuite de la coopération intercommunale sur cette question, tout comme la mise en œuvre de mutualisations, le cas échéant, à l'échelle du Pays.

L'amélioration souhaitée suppose :

- Le développement des services à la personne (en matière de santé, de culture, de sports, de loisirs, d'enfance, d'adolescence et de personnes âgées), en fonction de l'architecture des pôles du territoire ;
- Un effort spécifique en direction personnes âgées, en lien avec la problématique du vieillissement de la population. Cet effort repose notamment sur la volonté de développer des structures d'accueil diversifiées.
- Une mention spécifique doit être réservée à la problématique de santé (médecins, professions para-médicales) qui représente, pour les zones urbaines comme pour les secteurs ruraux un élément essentiel dans la qualité de vie des résidents et dans l'attractivité du territoire.

L'accessibilité et la mobilité

L'objectif du Pays Saint-Quentinois dans ce domaine d'aboutir au désenclavement et à une desserte équilibrée du territoire.

Cet objectif est un objectif économique, mais également un objectif social, avec une mobilité limitée pour certaines catégories de la population et des besoins forts en terme de recherche d'emploi et de loisirs-culture.

De ce point de vue, la priorité est au désenclavement des secteurs est et nord-est du territoire, ce qui suppose la mise en place de liaisons rapides entre Saint-Quentin / Bohain-en-Vermandois avec l'amélioration significative de la liaison (RD8) et Saint-Quentin / Val d'Origny, par le doublement de la RD 1029 entre Saint-Quentin et Origny. Dans la même logique, la mise en œuvre du contournement est de Saint-Quentin permettra de mieux relier la RD8, la RD1029 et la RD1044 à l'agglomération. Enfin, la requalification de la RD12 (axe Saint-Quentin/Laon) constitue le quatrième grand chantier d'amélioration des conditions de circulation routière.

Ces projets n'ont actuellement pas de traduction opérationnelle (Programme pluri-annuel d'investissement du Conseil général).

A cet objectif principal s'ajoute celui de l'amélioration du réseau secondaire entre les bourgs ainsi que celui de la sécurisation des conditions de circulation et des traversées urbaines.

Pour ce qui concerne les transports collectifs, l'objectif est de stimuler le transport à la demande et de favoriser le covoiturage, etc.

Le point de départ de l'amélioration des conditions de mobilité dans le Pays Saint-Quentinois réside dans une organisation du territoire autour de pôles de rabattement (pôles-gare de Saint-Quentin et de Bohain-en-Vermandois) qui permette à terme un développement des transports collectifs (par cars interurbains) sur la base d'un schéma de transports collectifs à développer à l'échelle du Pays.

S'agissant des liaisons douces, pour lesquelles un certain nombre de tronçons existent, l'accent est à mettre sur la cohérence à l'échelle du Pays, ce qui pourra se traduire par un schéma à l'échelle du Pays, dans une optique de sports/loisirs, mais, également, de trajets domicile-travail qui s'intègrent dans la perspective de proximité qui est celle du SCOT.

L'accessibilité du territoire

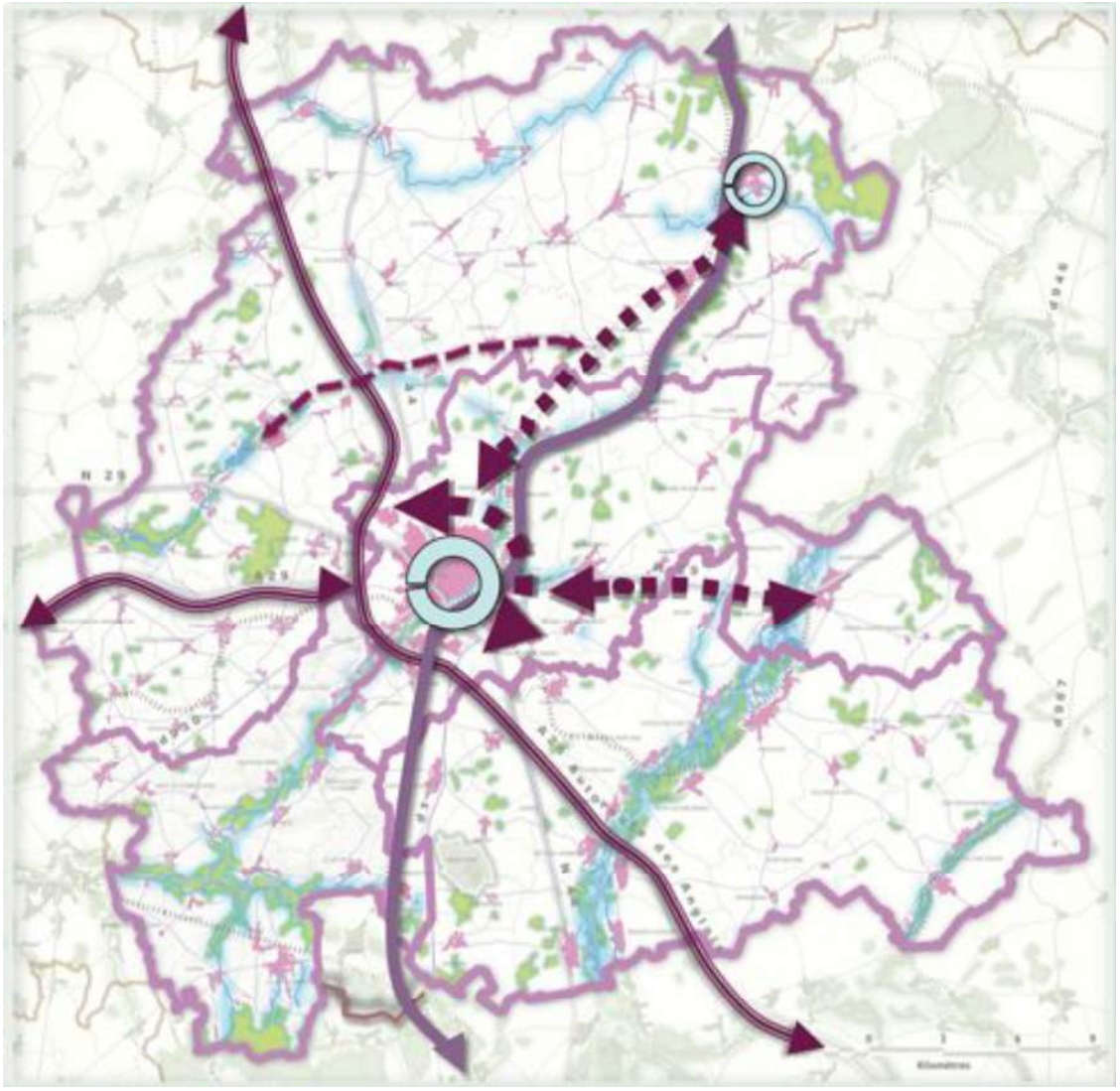

La formation

Si, globalement, l'objectif du territoire est celui d'un plus haut niveau de formation pour une activité économique à plus forte valeur ajoutée et pour une plus grande liberté de choix pour la population, il conviendra de s'appuyer sur les initiatives en cours pour valoriser les parcours de formation depuis l'école élémentaire.

Dans un contexte de grande difficulté en matière de capacité à promouvoir la réussite scolaire, spécifiquement dans l'Aisne, la valorisation des parcours de formation constitue un enjeu.

Le volet formation concerne également la formation professionnelle et technologique, dans un objectif de meilleure adéquation entre les besoins et l'offre éducative.

Enfin, il faut souligner l'importance économique, sociale, territoriale du pôle universitaire de Saint-Quentin à l'égard du Pays tout entier.

La question fondamentale sur ce plan est l'atteinte d'une taille critique, ce qui suppose un élargissement des formations, notamment professionnelles, et la définition des conditions (économiques, financières, urbaines) de ce nécessaire développement.

Les conditions de la croissance économique

Compte-tenu de la situation économique du territoire, la croissance économique est un impératif, que le SCOT envisage comme une résultante des efforts de développement des différentes catégories d'activité, mais également comme une conséquence d'un regain d'attractivité générale (résidentielle, touristique, etc…) du Pays.

L'aménagement économique

L'objectif est celui d'un aménagement qualitatif, permettant la «montée en gamme» des activités du Pays, dans le cadre d'un schéma cohérent des vocations des parcs d'activité du Pays.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT sera amené à préciser la vocation des parcs d'activité, en fonction des ressources urbaines des sites, de leur accessibilité, et des polarités à l'échelle du Pays :

- priorité à la reconversion des friches industrielles ;
- parcs à reconvertir, à rénover, voire à rendre à l'agriculture ;
- parcs à faire évoluer vers l'artisanat et le service
- parcs existants ou en projet, à maintenir avec une vocation industrielle (et notamment sites permettant aux entreprises de migrer hors du tissu urbain) ;
- parcs à vocation tertiaire et/ou de service, notamment à Saint-Quentin,
- gros artisanat,
- zones artisanales de niveau communal, etc…
- activités non nuisantes à accueillir en centre-ville ou en centre-bourg, etc…

L'ensemble de ces dispositions conduit à une consommation d'espace nettement plus limitée (dans la dernière période, les 2/3 de la consommation d'espace totale a été liée aux parcs d'activité) limitée en fonction des disponibilités actuelles, de la réorientation de certains parcs, du développement des activités dans le tissu urbain, de l'utilisation des friches industrielles et des perspectives de tertiarisation qualitative, proportionnellement moins consommatrice d'espace.

L’occupation des sols dans le Pays Saint-Quentinois

Source : Corine Land Cover – IFEN/UE, CR Picardie

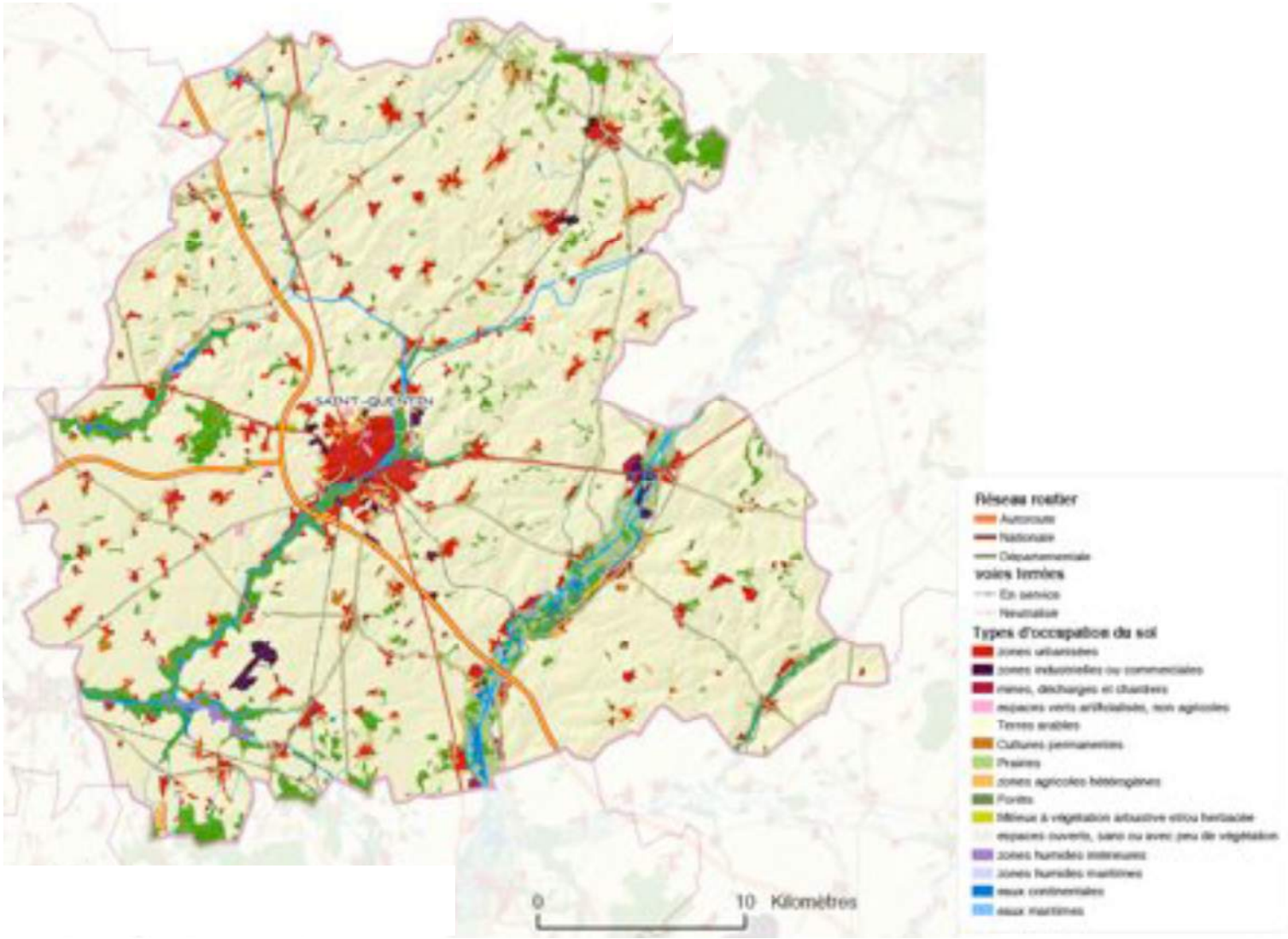

Ces parcs d'activités privilégieront la qualité de l'aménagement (insertions paysagères, plantations, règles de recul, modalités du stationnement, gestion des eaux pluviales, tracé des voies) garante de la qualité des entreprises installées et de la pérennité des implantations.

L'objectif qualitatif du projet de territoire conduit également à une priorité en direction des commerces de centre-ville et de centre-bourg, tout en préservant la possibilité de développements commerciaux périphériques dans certains secteurs, là où les surfaces et l'accessibilité nécessaires ne peuvent être trouvées dans les centres urbains, ce qui est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'équipement de la personne et de la maison.

Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) du SCOT précisera ces potentiels et ces priorités, dans le cadre des nouvelles lois régissant la concurrence commerciale.

La diversification économique

L'objectif du territoire, sur le plan économique, est de développer une attractivité ciblée, donc une « montée en gamme » de l'emploi local.

Cet objectif fondamental passe par la valorisation cadre de vie du territoire pour des techniciens, des cadres, mais également, par exemple, pour des personnes travaillant à domicile.

La diversification, dans ce cadre, s'appuiera sur les filières et les entreprises actuelles ; il s'agit d'une « stratégie de niches » porteuses qui comprend notamment :

- Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), déjà présentes dans le territoire ;
- Le secteur de l'image et son ;
- Les métiers de l'environnement ;
- Les activités tertiaires ;
- Le tourisme.

Dans ce cadre, il faut souligner l'importance de l'accessibilité :

- Physique, autour de la fluidité des connexions : routes, y compris le réseau secondaire, transports collectifs, avec un enjeu fondamental d'amélioration du service ferroviaire, notamment vers Paris, etc....

- Mais également virtuelle (téléphone mobile, haut débit internet) pour la «montée en gamme» des emplois ou même leur simple maintien. Cette perspective impliquera des réflexions autour de la desserte en haut/très haut débit internet dans les futurs parcs d'activité.

Le développement touristique

Dans le cas du Pays Saint-Quentinois, qui dispose d'atouts touristiques mais qui ne comprend pas de « grands attracteurs » à l'échelle nationale ou internationale, le développement du tourisme répond à plusieurs objectifs :

- Participer à la valorisation territoriale en développant les services à la population et en créant un début « d'image de marque » pour le Saint-Quentinois : c'est en cela que le tourisme acquiert, dans le projet de territoire, une valeur qui va au-delà de son importance économique potentielle ;
- Renforcer une composante commerciale bien répartie à l'échelle du Pays ;
- Développer une activité économique profitant à la fois aux secteurs urbains et aux secteurs ruraux.

Dans ce cadre, les « cibles » touristiques pourraient être :

Carte de synthèse des grandes orientations du projet de territoire

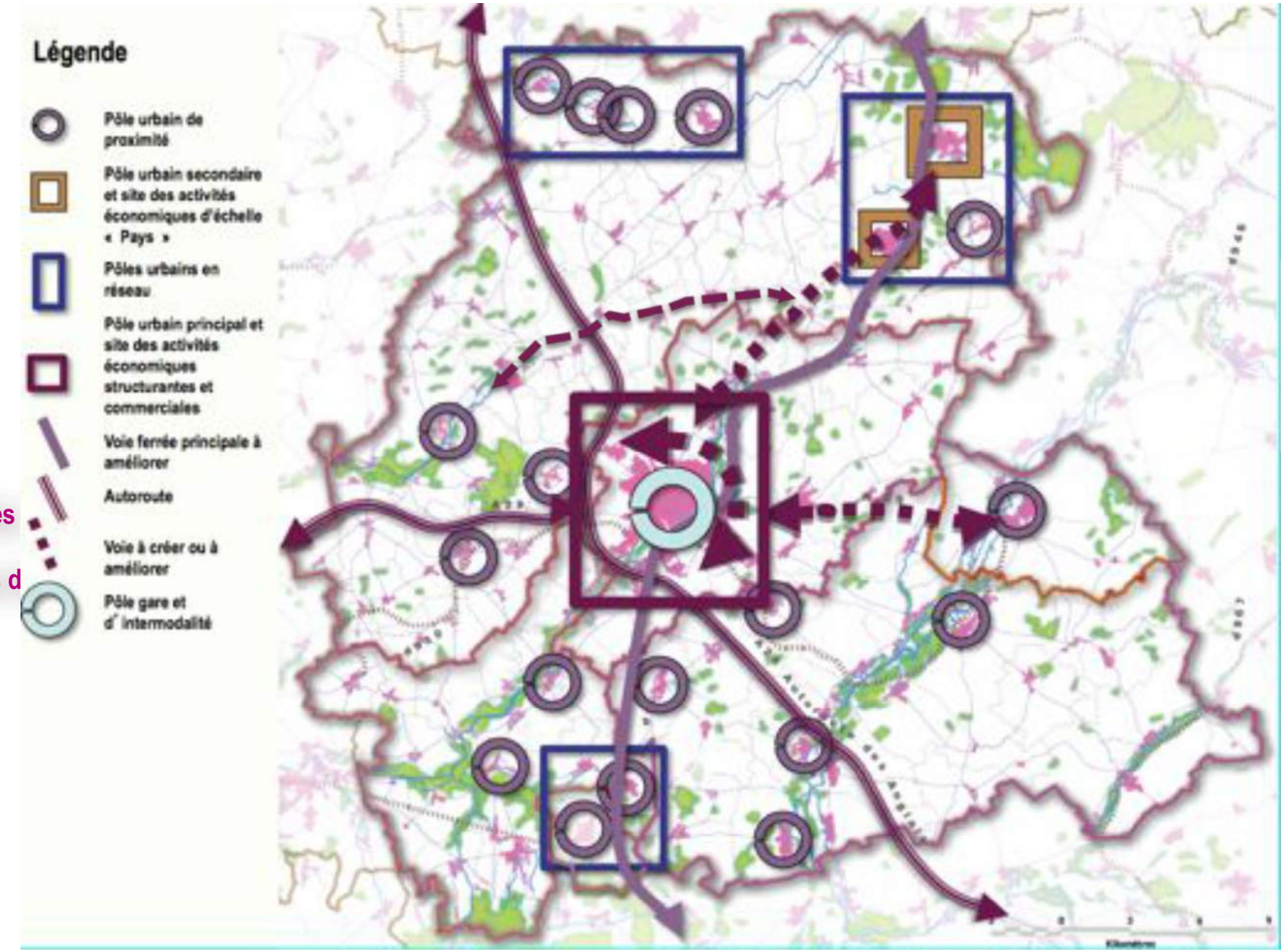

- Un tourisme vert, pour les habitants et les clientèles proches (Picardie, IDF...) ;
- Un tourisme fluvial qui peut s'adresser à des clientèles plus lointaines ...
- Un tourisme urbain, valorisant les atouts d'une ville moyenne et l'architecture de la reconstruction ;
- Un tourisme industriel à développer ?

Les moyens du développement touristiques sont ceux de la valorisation du territoire, et notamment :

- Le développement de l'hôtellerie, de la restauration, des campings et des gîtes ;
- La mise en valeur des berges, des chemins de halage, développement des haltes fluviales ;
- La préservation et la valorisation des paysages (notamment des paysages d'eau) ;
- Le renforcement de la signalétique, pour favoriser une meilleure identification et une mise en réseau des activités proposées, bien souvent déjà existantes mais largement méconnues, y compris par les habitants du Pays Saint-Quentinois.

La préservation et de développement de l'agriculture

Dans un contexte à la fois difficile et incertain, où de nombreux leviers échappent au territoire, le Pays Saint-Quentinois entend néanmoins affirmer la vocation agricole de son territoire et l'importance des productions agricoles dans l'économie locale.

Le projet de développement économique s'appuie sur le complexe agriculture + industries agro-alimentaires, qui recèle un fort potentiel

A long terme, le projet de territoire suppose le maintien d'une agriculture productive forte, comme élément de stabilité et de développement du territoire.

Les efforts de limitation de la consommation d'espace pour le résidentiel et pour l'activité (2/3 de la consommation sont dus à l'activité économique) bénéficiera à l'agriculture en limitant les prélèvements de terres au profit de l'urbanisation tout en permettant le développement du Pays.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO), dans le cadre de la mise en œuvre de ses objectifs de consommation d'espace, encadrera les extensions urbaines en précisant les modalités du dimensionnement et du choix de ces extensions en fonction de l'activité agricole, des impacts sur les exploitations et sur leur fonctionnement, dans une optique de limitation des impacts négatifs.

Il faut souligner le lien entre agriculture et paysage, car l'agriculture, non seulement entretient le territoire, mais encore participe à la gestion paysagère, notamment dans le bocage, espace qui présente à la fois une singularité paysagère et une forte valeur écologique.

Au-delà de la limitation des prélèvements de terres agricoles, le SCOT prendra en compte la viabilité des exploitations, leur accessibilité, la question de l'utilisation et de la valorisation des bâtiments agricoles, etc.

En conséquence, dans son domaine, qui est celui de l'urbanisme et de l'aménagement, le SCOT déterminera l'ensemble des mesures propres à faciliter le maintien des exploitations et à limiter les conflits d'usage avec la population.

Enfin, une réflexion sera menée sur les circuits courts et la diversification agricole (gîtes, ventes directe, etc...), dont le développement peut être corrélé avec l'activité touristique et avec l'amélioration du cadre de vie des résidents.

Les implications du projet de territoire

Une ingénierie au service du projet

Le SCOT ne dispose pas de compétences sur les moyens d'organisation du Pays, mais le projet de territoire possède des implications fortes sur les coopérations au sein du Pays et sur les besoins opérationnels.

En particulier, le projet met en évidence le besoin :

- *De mutualisation d'équipements et ou de services à la population à l'échelle du Pays, pour ce qui concerne, notamment, la formation professionnelle, les services de transport, les équipements structurants ;*
- *De moyens de développement économique, en particulier pour faciliter une nouvelle orientation pour les parcs d'activité à l'échelle du Pays et pour mettre en œuvre un schéma de développement cohérent à cette échelle ;*
- *De moyens d'ingénierie, en particulier pour ce qui concerne l'urbanisme réglementaire et opérationnel, pour mettre en œuvre les conséquences urbaines du projet.*

TROISIEME PARTIE :

LES ACTIONS ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DU VAL D'ORIGNY

Un projet de développement équilibré

Le Val d'Origny connaît une stabilisation de sa population, liée à un taux de départ en baisse et à un taux d'arrivée en hausse.

L'objectif principal du territoire est de maintenir et développer l'économie locale, en s'appuyant sur les entreprises présentes, pour développer l'emploi, en liaison avec l'agglomération de Saint-Quentin et le « couloir économique » de la vallée de l'Oise de Saint-Quentin à Compiègne.

Ces objectifs économiques supposent une amélioration du cadre de vie et une valorisation du territoire, qui constitue un levier d'action pour les collectivités.

En effet, les entités paysagères du Val d'Origny, et leurs ambiances diversifiées - paysages d'eau, de boisements, de coteaux, de villages - constituent les atouts spécifiques de ce territoire, que les collectivités entendent, à l'avenir, valoriser et renforcer :

- en préservant la qualité du territoire et ses modes de vie sur le plan environnemental et paysager, en se positionnant comme un territoire vert et bleu exemplaire et durable.

- en renforçant la vie sociale dans les communes, en favorisant l'émergence de projets menés par les habitants, en développant les équipements et les services de proximité.

- en maintenant les pôles d'emplois existants et en créant les conditions favorables au renforcement économique du territoire et s'assurer ainsi une certaine autonomie au sein du Saint-Quentinois.

Le Projet s'articule par conséquent autour des trois axes suivants :

Axe 1 : Maintenir et développer le pôle d'emploi du Val d'Origny au sein du Pays

Axe 2 : Apporter une qualité de vie que la ville ne peut pas offrir

Axe 3 : Développer le lien social.

Les quatre bourgs et villages du Val d'Origny

Axe 1 : Maintenir et développer le pôle d'emploi du Val d'Origny au sein du Pays Saint-Quentinois

Cet objectif principal doit être vu comme un objectif global de valorisation du territoire, qui implique aussi bien le développement résidentiel que le développement économique. Il constitue l'application au Val d'Origny des principes du développement durable, notamment parce que sa réalisation tendrait à diminuer les déplacements pendulaires en rapprochant lieu de domicile et de travail.

L'enjeu principal du territoire est de développer son emploi et son économie, comme moyen général de développement qui aura ses répercussions sur la population.

En effet, la structure par âges de la communauté de communes, qui présente un fort développement de la classe d'âge « 45/59 ans » (23 % de la population au dernier recensement) indique que cette classe d'âge va partir prochainement à la retraite, ce qui, pour garder une population active et une main d'ouvre suffisante, impose de faciliter le maintien sur place des jeunes et l'arrivée de jeunes actifs.

Déjà, on constate un fort vieillissement de la population salariée des entreprises locales, ce qui implique de créer les conditions de main d'œuvre du maintien sur place de ces entreprises.

Le SCOT prend en compte le profil de la nouvelle Communauté de Communes qui résultera de la fusion avec la CC der la Vallée de l'Oise, dans l'objectif d'une cohérence entre les deux SCOT, à partir du «bipôle» économique Origny/Urvillers-Itancourt…

Les aménagements à destination économique doivent prendre en compte la nouvelle échelle de réflexion dans le dimensionnement des surfaces d'activité.

Les leviers envisagés pour atteindre ces buts sont les suivants :

Conforter la vocation économique du territoire et engager sa diversification :

- **en utilisant prioritairement les friches et dents creuses** pour développer des espaces à destination artisanale (notamment à Origny et Mont d'Origny et pour ce qu'il est convenu d'appeler le « gros artisanat »), le cas échéant en cœur de bourg et de village, sous réserve du caractère non nuisant de ces activités.

  Cette organisation économique économe de l'espace permet en outre de diversifier les produits fonciers et immobiliers pour être compétitifs à l'échelle du Pays ;

En développant les capacités économiques répondant aux besoins à l'échelle de la CC élargie .

Dans ce cadre, l'objectif est de développer la zone «Val de l'Oise» à Mont d'Origny, à destination commerciale et artisanale et à vocation intercommunale, ce qui représente environ 25 Ha. à développer en plusieurs phases, avec une zone d'aménagement commercial (ZACOM) à mettre en place dans le DOO du SCOT.

L'autre objectif est de développer le port d'Origny Sainte-Benoîte, au travers de la perspective d'une zone multimodale à terme, dont la localisation devra être soigneusement étudiée compte tenu des contraintes environnementales.

Valoriser l'image du secteur du Val d'Origny :

- En renforçant la qualité urbaine et paysagère du territoire (cf. supra) ;
- En améliorant les conditions de circulation et notamment l'accès aux autoroutes depuis le Val d'Origny ;
- En limitant les nuisances et la forte dangerosité de la RD 1029 par l'étude d'une déviation et d'un contournement, d'Origny-Sainte-Benoîte / Mont-D'origny par exemple via « l'axe vert » (la RD 1029 supporte prés de 10 000 véhicules/jour et prés de 80 000 poids lourds / an empruntent cet itinéraire pour la seule activité de TEREOS et de l'apport de la récolte de betteraves qui lui est liée).
- En prévoyant des pistes cyclables séparées sur la RD 1029, actuellement pratiquement inutilisable par les deux-roues ;
- En précisant le tracé et en mettant en œuvre la voie verte / véloroute Paris/Moscou le long de la Vallée de l'Oise ;
- En préservant l'activité agricole et en maîtrisant la consommation d'espace agricole induite par l'urbanisation.

Renforcer l'offre commerciale en lien avec le développement de l'habitat :

En lien avec l'affirmation de la polarité principale du territoire (l'agglomération Origny-Sainte-Benoîte/Mont d'Origny), le renforcement du commerce de centre-bourg, et, le cas échéant, la création ou l'extension de petites surfaces commerciales en périphérie des bourgs est envisagée.

Cette évolution du commerce local sera facilitée par l'atteinte des objectifs de développement démographique.

En particulier, la zone d'activités de Mont d'Origny pourrait, recevoir, pour sa partie la plus proche des habitations, une activité commerciales, confortant ainsi un pôle commercial pour à l'échelle des deux communes d'Origny-Sainte-Benoîte et de Mont-d'Origny.

Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) du SCOT précisera les objectifs commerciaux de ce secteur sur la base d'orientations d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement (et notamment d'accessibilité) dans le cadre de la création d'une zone d'aménagement commercial (ZACOM) à Mont-d'Origny.

Schéma général en matière de transports et de déplacements

Les projets situés en dehors du SCOT sont indiqués pour assurer la cohérence à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois

- Favoriser l'intermodalité en gare
- Valoriser les haltes
- Améliorer la fréquence des trains
- Améliorer le réseau urbain PASTEL
- Encadrer le trafic PL
- Maintien de la ligne St-Quentin/Origny-Ste-Benoîte (fret et tourisme)
- Maintien du transport de marchandises sur le canal de Saint-Quentin
- Développer les modes doux
- @ Haut débit tous tous

- Autoroute
- Route Départementale Structurante
- Route Départementale secondaire
- Voie navigable
- Voie ferrée
- Gare
- Echangeur

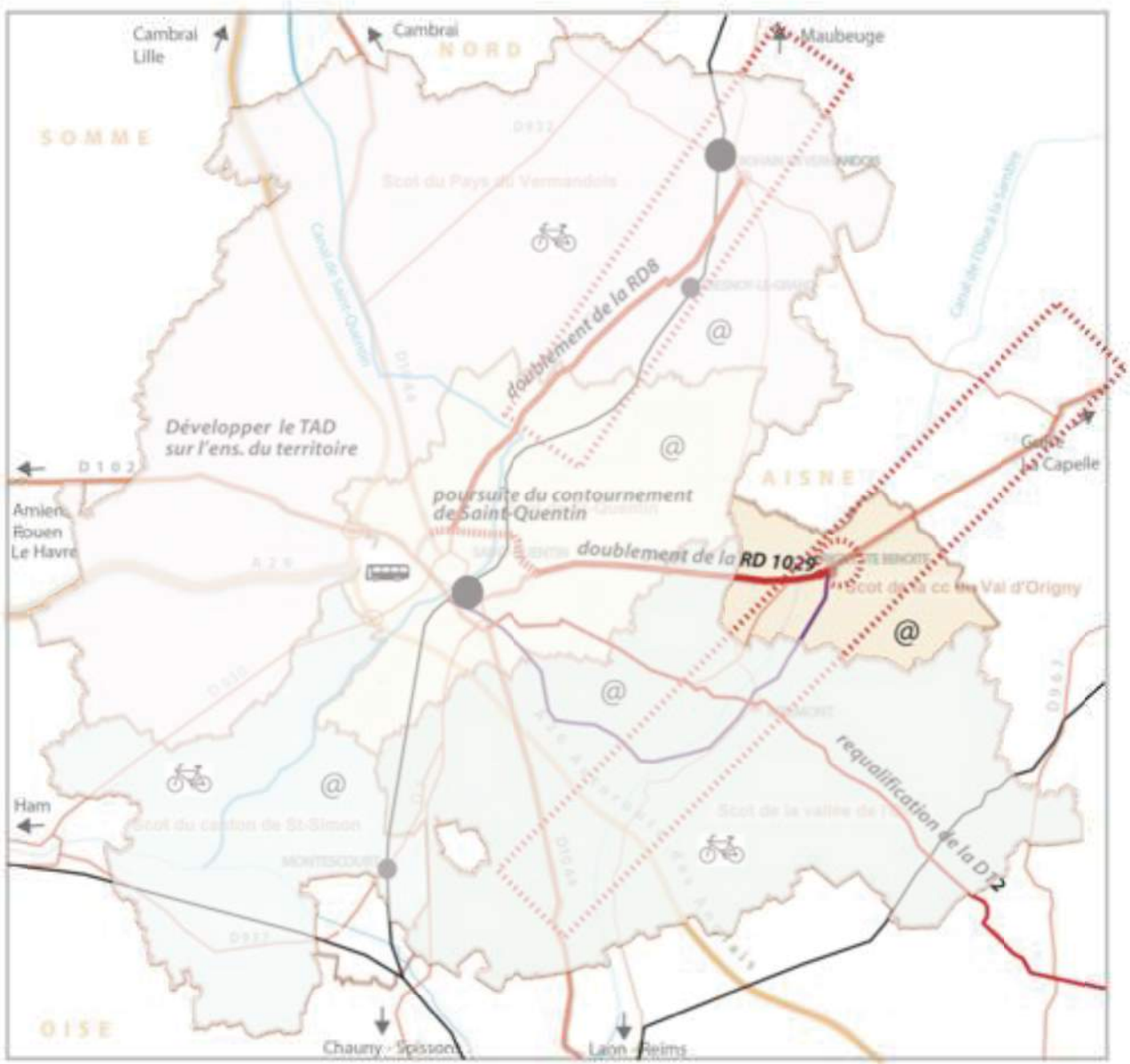

Améliorer l'accessibilité

Développer la desserte routière

L'amélioration de la desserte de l'Est du Pays Saint-Quentinois constitue un enjeu essentiel pour le territoire, en termes de maintien du pôle économique principal du territoire, et en termes de potentiel de développement.

De ce point de vue, la question principale est celle de l'amélioration de l'axe Val d'Origny / Saint-Quentin (RD 1029).

Cette amélioration suppose, éventuellement, la mise à 2 x 2 voies de cet axe, et à minima, l'aménagement de zones de dépassement et le traitement des carrefours pour sécuriser ce parcours et améliorer la circulation des très nombreux camions.

Dans cette optique, le secteur compris entre Origny-Sainte-Benoîte et la commune de Marcy et Origny est prioritaire.

Cette desserte routière s'appuiera sur le contournement est de Saint-Quentin, qui constituera un élément fondamental de l'accroche du Val d'Origny aux grands réseaux d'échange et de transports nationaux et internationaux.

Enfin, les ponts sur la RD 70 Origny/Neuvilette nécessitent une réfection pour sécuriser à long terme l'itinéraire.

Améliorer les lignes de cars régulières

Pour ce qui concerne le transport collectif, les objectifs portent sur l'amélioration des lignes régulières existantes qui renvoie à l'accès aux loisirs, à l'emploi, à l'éducation ou encore à la formation, avec :

- pour le Val d'Origny, le maintien de l'offre en transport en commun constitue un enjeu primordial, les services de bus étant de plus en plus utilisés par les habitants du territoire : la fréquence et les horaires pourraient être adaptés le soir.
- une réflexion à entreprendre sur le cadencement, les horaires de passage, les lieux de desserte, avant de se lancer dans la mise en place d'un nouveau mode de transport type TAD (transport à la demande), coûteux et difficile à gérer.

Entretenir et améliorer la voie ferrée Origny/Saint-Quentin, pour favoriser le maintien du transport de marchandises et le transport touristique, plus occasionnel.

Mieux encadrer le trafic poids lourds et sécuriser les traversées des communes par des aménagements urbains appropriés,

Encourager le transport fluvial

En matière de transport de marchandises sur le canal de la Sambre à l'Oise, un des objectifs est d'appuyer les potentialités de développement du port d'Origny-Ste-Benoîte.

En effet, malgré son petit gabarit et l'ouverture prochaine du Canal Seine Nord Europe, le transport de marchandises ne doit pas être exclu sur ce canal, ce qui suppose une rénovation en direction de la Belgique.

Egalement, la réouverture du canal de Saint-Quentin doit être envisagée, notamment à usage touristique.

Equiper le territoire en Très Haut Débit et résorber les zones blanches pour le téléphone mobile pour accompagner le développement économique.

Pour ce qui concerne le haut-débit internet, une réflexion sera initiée sur les parcs d'activité et l'amélioration des débits domestiques, le territoire devant faire partie de la « seconde vague d'équipement prévue par le Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN).

Pour le téléphone mobile, la zone blanche de Neuvilette devra être traitée afin d'autoriser un développement de ce secteur.

Principales zones à enjeux environnementaux

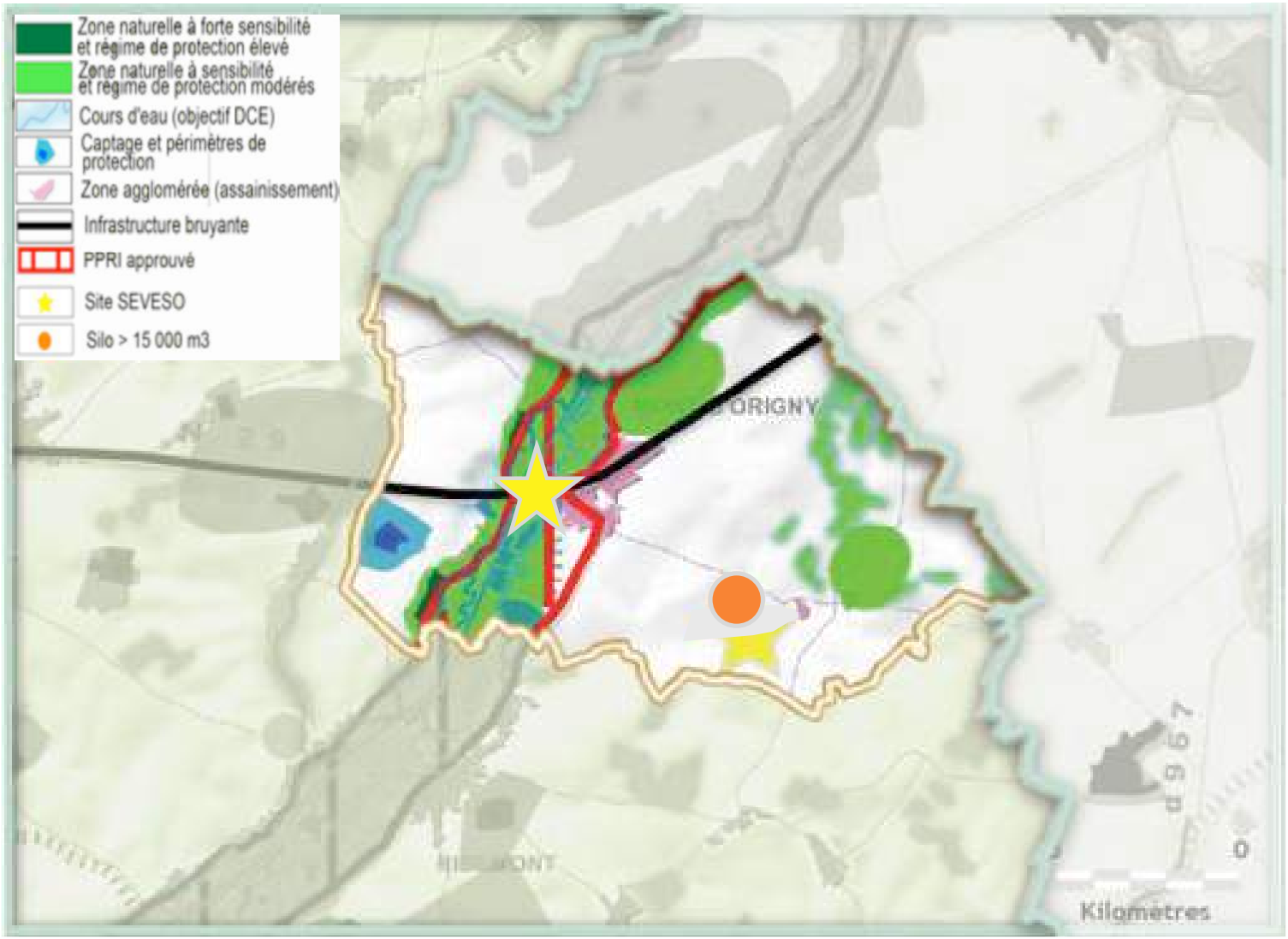

Axe 2 : Apporter une qualité de vie que la ville ne peut pas offrir

Afin de maintenir son attractivité, préserver son cadre naturel et bâti, améliorer la qualité de vie de ses habitants, le territoire se fixe les objectifs suivants :

Maintenir la qualité architecturale et urbaine du territoire à travers :

- la préservation du caractère rural des bourgs et le patrimoine bâti, notamment les maisons traditionnelles anciennes.

  Dans cette optique, les futures opérations d'habitat devront s'insérer harmonieusement aux contextes bâtis et paysagers existants avec un effort particulier vers la restauration du bâti ancien ;

- la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat afin de diminuer la vacance résidentielle et améliorer le confort et l'isolation des logements anciens ;

- l'encadrement des développements urbains, incluant une limitation de l'urbanisation des hameaux (déjà réalisée dans les PLU), qui sera précisé dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT ;

- le traitement des entrées de bourgs et des lisières entre espace urbain et espace agricole, en utilisant, le cas échéant, les déclivités qui marquent la vallée de l'Oise ;

- l'organisation et la cohérence des développements urbains, en relation avec les bourgs et villages existants, afin d'éviter l'agglomération indifférenciée des nouveaux ensembles ;

- une attention à la qualité des extensions bâties, à la diversification des traitements architecturaux et du mode d'aménagement, pour éviter la généralisation de zones pavillonnaires banalisées ;

- la promotion des modes constructifs contemporains et/ou réinterprétant les motifs urbains ou architecturaux traditionnels ;

- l'aménagement des espaces publics des centres bourgs, notamment afin de sécuriser les traversées d'axes routiers importants (en particulier la D 1029 dans le Val d'Origny), et permettre des conditions de circulation plus agréables tous modes confondus, avec un partage de l'espace public à organiser, en y incluant les circulations douces ;

- la préservation des éléments paysagers et naturels existants dans les villages et les bourgs tels que les haies, les bosquets, les vues sur le grand paysage ou encore les boisements, à travers les PLU ;

- l'amélioration des conditions d'assainissement et l'enfouissement des réseaux communaux.

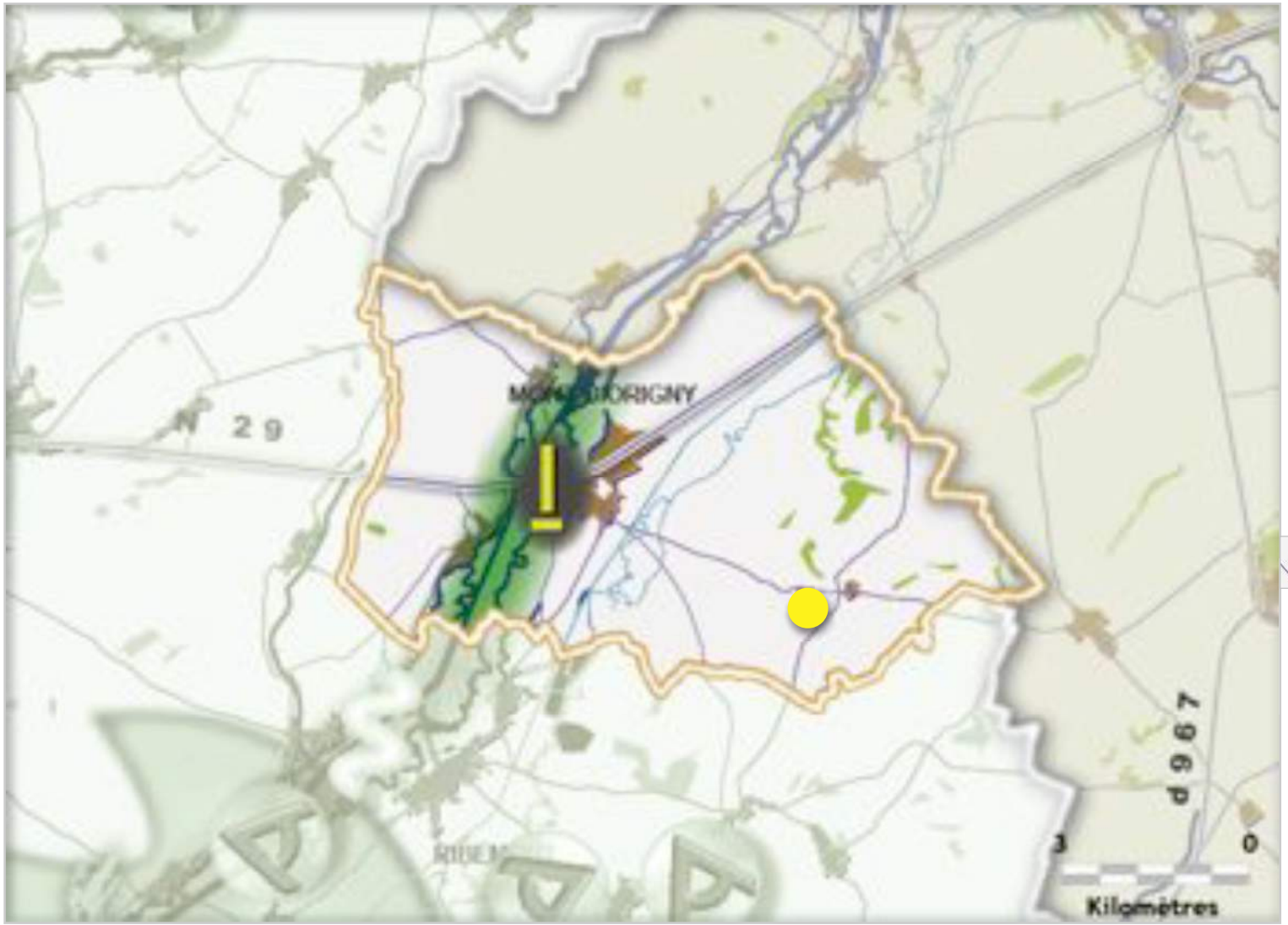

Principaux objectifs environnementaux

Objectifs identifiés

Préservation des fonds de vallées (valorisation des boisements)

Mise en valeur des entrées de ville (aménagement végétal / cohérence activités et résidentiel)

Prise en compte du plan prévention des risques technologiques approuvé pour l'établissement Téréos

Valoriser les paysages naturels, ce qui implique de mettre en place une protection et mise en valeur de la vallée de l'Oise, en bonne intelligence avec le développement économique :

- en préservant et en valorisant les paysages d'eau ;
- en favorisant la plaisance sur le canal Sambre et Oise. Sa réouverture apparaît essentielle pour permettre à nouveau la circulation des péniches et les escales touristiques ;
- en valorisant les chemins de halage et les maisons éclusières de VNF ainsi que le réseau de chemins de promenades existants, aménagés sur l'ensemble du territoire ;
- en laissant voir le grand paysage et en aménageant des points de vue et des accès sur l'Oise et le canal Sambre et Oise ;
- en organisant une « mise en scène paysagère » du territoire ; en particulier, si la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte s'impose littéralement dans le paysage, elle constitue l'un des grands marqueurs du territoire et s'y inscrit tant d'un point de vue patrimonial qu'identitaire. Aussi, une mise en valeur paysagère de ce monument industriel « remarquable » pourrait y être envisagée, au regard de son impact visuel quant aux espaces urbains qui y sont contigus ;
- en encadrant les Zones de Développement Eolien afin d'éviter la multiplication des projets, qui pourrait avoir un impact fort en terme paysager ;
- en veillant au maintien de la biodiversité et en développant les actions de mise en valeur de la **trame verte et bleue.**

Sur ce dernier point, la fonctionnalité future du milieu environnemental sera déterminée par la capacité à gérer les enjeux écologiques de façon transversale de façon à ce que l'ensemble de l'armature naturelle et des ressources puissent évoluer en cohérence.

Le seul corridor identifié par la DREAL concerne l'Oise. Ce corridor été complété par un corridor d'intérêt plus local constitué par les liens entre les différents boisements du nord-est du territoire (Bois Brûlé, Bois des Monts, Bois des barricades, Bois Zéro, etc…).

A ces trames, s'ajoutent :

- Les secteurs où existent des liaisons à conserver voire à renforcer : c'est le cas de secteurs agricoles où existent un certain nombre de petits boisements susceptibles d'être en réseau. C'est le cas aussi des liaisons vallée humide-pelouse-boisements le long de la RD1029 (liées à la trame de la CASQ);
- Les secteurs à surveiller en priorité car il y a un risque de coupure biologique à terme (par le développement de l'urbanisation par exemple).

  Dans le territoire, cela concerne notamment la vallée de l'Oise à hauteur de la RD1029 et des agglomérations de Thenelles et Origny-Ste-Benoîte.

Un des enjeux majeurs pour la conservation de la fonctionnalité de cette trame sera d'éviter les coupures; dans ce cadre, il conviendra de veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements ;

La fonctionnalité sera d'autant plus grande que les cours d'eau s'accompagneront d'une ripisylve diversifiée, de prairies humides et de boisements ; on s'attachera donc à préserver voire renforcer ces structures annexes autour du corridor principal ;

D'autres enjeux sont perceptibles au niveau des cours d'eau afin de permettre les liaisons écologiques : la conservation des écoulements, ce qui suppose d'éviter les mises en canalisation (« busage »), et le maintien d'un niveau d'eau suffisant.

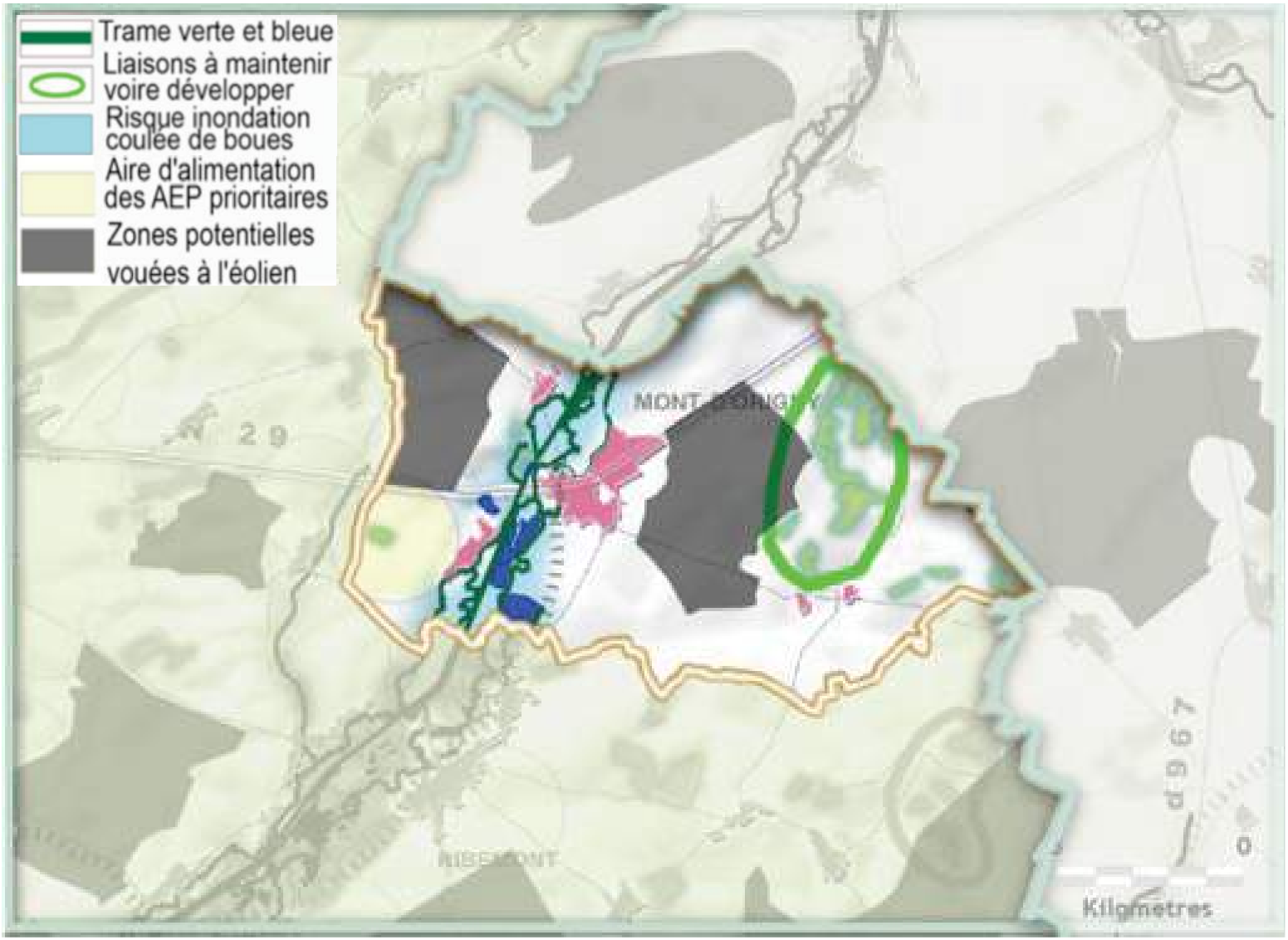

Organisation environnementale du territoire :

- **Principe de trame verte et bleue**
- **Gestion des risques**
- **Captages**
- **Zones de développement éolien**

Préserver les ressources naturelles du territoire, ce qui passe, d'abord, par la protection de la ressource en eau, dans le cadre de la Directive-Cade sur l'Eau (DCE).

Le captage prioritaire du territoire (Thenelles), en raison de sa pollution, est en instance d'abandon. L'alimentation en eau s'effectue via le captage de Ribemont, ce qui recèle une fragilité en raison de l'unicité de ce captage (pour 7 communes et TEREOS) : il conviendra de rechercher, dans le territoire du SCOT, un nouveau point de captage pour lequel le périmètre de protection devra être soigneusement respecté.

La protection de la ressource en eau passe également par les zones humides (inventaire du SDAGE et inventaires complémentaires éventuels et importance du secteur de Neuvilette) mais également par la gestion des eaux pluviales et usées conformément aux attentes du SDAGE et par les équipements nécessaires au bon assainissement des zones urbaines.

De ce point de vue, la station d'épuration est en cohérence avec le développement de la population et a été conçue pour 4 030 équivalent-habitants).

D'autres enjeux environnementaux ciblés appellent à une prise en compte locale : sites à sol pollué, routes bruyantes ou encore sites à risque industriel.

Dans ces secteurs, l'urbanisation n'est généralement pas proscrite mais réglementée ou nécessite des modalités de gestion qualitative qui permettent de ne pas accroître les conflits entre les différents usages de l'espace.

Différents aléas et risques ont été identifiés notamment en matière d'inondation.

Tant les informations relevant d'inventaires que les zonages réglementaires nécessiteront d'être intégrés dans le projet de développement du SCOT.

Dans ce cadre, un PPRI a été approuvé dans la vallée de l'Oise et s'impose aux documents et autorisations d'urbanisme dans un rapport de conformité.

Rappelons qu'en zone rouge du PPRI, toute extension d'urbanisation est proscrite et qu'en zone bleue, qui comprend également des secteurs déjà construits, l'urbanisation est soumise à conditions.

Il est à noter que les secteurs les plus fortement contraints correspondent souvent aux secteurs naturels "protégés". Ainsi, bien que nécessitant une gestion particulière et limitative en matière de développement urbain, ces espaces ne sont pas pour autant des secteurs sans intérêt pour le territoire, puisqu'ils créent une attractivité sur le paysage et le cadre de vie et constituent donc des atouts au développement du territoire.

Enfin, le SCOT devra prendre en compte le récent **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),** dont les effets sont spatialement limités.

En ce qui concerne l'éolien, les plateaux du territoire sont particulièrement bien adaptés à un développement éolien.

Le D.O.O. du SCOT veillera à la cohérence paysagère des sites et de maîtriser l'émergence éventuelle de conflits d'usages avec l'urbanisation future.

Enfin, d'autres composantes environnementales sont à considérer dans le cadre du SCOT, et sont donc susceptibles d'influer sur les futurs projets de territoire.

Il s'agit en particulier :

- De la problématique "qualité de l'air" et de l'émission de gaz à effets de serre (GES) ;
- De la gestion des déchets ;
- De la gestion des risques techno-logiques, et des pollutions liées au diverses activités humaines.

sur lesquels le D.O.O. du SCOT reviendra en détail.

Renforcer la vocation « tourisme et loisirs » dans la vallée de l'Oise

La « tonalité » économique du territoire, ne fait pas obstacle à une valorisation du Val d'Origny, notamment pour ce qui concerne les loisirs, qui peuvent bénéficier des paysages de la vallée de l'Oise. Cette perspective « loisirs » se réalisera :

- en valorisant des circuits courts et notamment des activités de l'Etablis-sement et Service d'Aide pour le Travail dans le Val d'Origny (vente de volailles et restaurant) ;
- en développant des animations : création de bistrots de pays proposant des produits du terroir, organisation de festivals (contes, musique, gastronomie picarde) ;
- en développant le tourisme vert et l'activité liée à la pêche : le maintien du train touristique Origny/Saint-Quentin et la réouverture du canal Sambre et Oise s'inscrivent dans cette perspective ;
- en utilisant le bâti existant pour créer des animations, gîtes, lieux d'accueil et de loisirs, notamment dans la gare d'Origny et dans la Maison du Pont Tournant à Neuvilette ;
- en favorisant une mise en réseau des équipements à l'échelle du Pays Saint-Quentinois et en promouvant cette destination au travers de ses différentes facettes (tourisme vert, loisirs, tourisme de mémoire, etc…).

Maîtriser quantitativement et qualitativement les évolutions démographiques

- en répondant aux besoins en logements en fonction des objectifs démographiques du territoire, qui impliquent l'arrivée de populations issues très majoritairement de Saint-Quentin.

  Cet objectif suppose la construction de nouveaux logements sur le territoire, à la fois par renouvellement urbain (divisions de fermes et de maisons, opérations « cœur de bourg » ou « coeur de village »), par utilisation prioritaire des friches et des « dents creuses », et par des extensions urbaines soignées liées aux villages et aux bourgs, avec un effort spécifique de compacité des silhouettes urbaines afin de préserver la qualité du paysage emblématique de ce site ;

- en prévoyant ces objectifs de logements en cohérence avec les capacités en équipements et services du territoire, et notamment la capacité en assainissement ;

- en favorisant une diversification de l'offre de logements pour accueillir de nouvelles populations, avec des maisons individuelles, des maisons accolées ou groupées, des immeubles collectifs de petite taille dans les bourgs, notamment là où existe déjà des fronts bâtis sur rue, qui peuvent être prolongés ;

- en répondant à des besoins spécifiques tels que les séparations, les divorces, l'accès au logement des jeunes, le vieillissement qui doit se traduire par :

  - la programmation de grands logements ;
  - le développement du parc locatif privé et social à destination des jeunes couples, des jeunes actifs, des jeunes voulant décohabiter, et des personnes âgées ;
  - l'adaptation des logements aux personnes âgées, qui occupent de grandes maisons et auxquelles on ne sait pas proposer d'autres formules de logements au sein de leur commune d'attache ;

- en répondant aux besoins supplémentaires en services à la personne (Petite Enfance, personnes âgées, culturels) impliquant à court/moyen terme, le cas échéant, la création de nouveaux équipements.

Axe 3 : Développer le lien social

Renforcer les animations dans les centres bourgs et la création de lien social

- en favorisant le maintien des services et commerces de proximité dans les communes ;
- en améliorant l'accueil « Petite Enfance », scolaire et périscolaire pour attirer des populations jeunes et limiter l'évasion scolaire ;
- En particulier, le Val d'Origny souhaite offrir des services de garde et de cantine dans chaque commune quand cela est possible, et trouver des solutions de mutualisation, le cas échéant ;
- en favorisant les rencontres par l'organisation de manifestations culturelles et sportives.

Conforter le pôle économique, résidentiel et de services du territoire

L'agglomération formée, de facto, par les communes d'**Origny et de Mont d'Origny,** en tant que pôle d'emplois et de services, pourra connaître un développement résidentiel en lien avec les objectifs globaux de développement démographique, dans le cadre d'un tissu urbain cohérent respectant les identités et la personnalité de chaque commune.

Implanter des antennes de services publics sur le territoire - des structures de formation et d'éducation en priorité - afin de répondre au besoin de mobilité des populations captives et développer l'accès à l'éducation et l'emploi, notamment pour les jeunes.

Maintenir et valoriser les services à vocation sociale qui répondent aux besoins locaux et créent de l'activité : l'Etablissement et Service d'Aide pour le Travail du Val d'Origny, l'épicerie sociale, ou encore le centre d'accueil pour handicapés.

Créer des logements et des services adaptés aux personnes âgées : projet de création de logements pour les personnes âgées à Origny afin de permettre aux seniors de conserver leur tissu social et amical en restant dans leur environnement.

Le manque de structures sur le territoire les oblige encore trop souvent à rejoindre des structures éloignées.

Ouvrir de nouveaux services de santé afin de renforcer une offre particulièrement déficitaire et d'améliorer l'attractivité du territoire

- **ouverture d'une maison médicale pluridisciplinaire d'une capacité d'accueil de 14 praticiens à Origny.**

La traduction en objectifs chiffrés :

Les objectifs résidentiels

Les objectifs quantifiés sont présentés ci-dessous à l'échelle de la communauté de communes du Val d'Origny (4 communes) à horizon 2030.

Ils prévoient :

- **Une augmentation de population de l'ordre de 500 personnes**, pour atteindre à horizon 2030 une population globale d'environ 4 000 habitants.

- **Un besoin de construction correspondant d'environ 300 logements**.

  Pour atteindre les objectifs de développement démographique, il conviendra de limiter les effets du desserrement des ménages. Une diminution du nombre de personnes par ménage inférieure à 2,2 aurait pour effet des besoins supplémentaires.

- **Les besoins en surface pour réaliser ces logements sont évalués à environ 17 ha**.

Les conditions d'application précises de ces objectifs de surfaces seront définies ultérieurement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT en tenant compte des différentes typologies de territoire.

Le développement envisagé repose sur les orientations programmatiques suivantes :

- La densité moyenne des nouvelles opérations d'habitat s'établira entre 16 et 17 logements à l'hectare ;

- Les communes réaliseront, toujours en moyenne, entre 20 et 30 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine existante, avec des différences entre les hameaux, les villages et les bourgs structurants qu'il conviendra de préciser dans le DOO.

Les objectifs économiques

- Les objectifs de création d'emplois, qui découlent de l'axe 1 seraient de l'ordre de 300 emplois supplémentaires à 2030.

  Cet objectif confortera le taux d'emploi (80 emplois sur place pour 100 actifs résidents), déjà relativement élevé pour un territoire rural, pour faire face aux besoins de la population et pour limiter les migrations domicile-travail vers Saint-Quentin notamment.

- La consommation d'espace pour de nouvelles surfaces d'activités sera limitée, comme on l'a vu supra, une partie des emplois se situant dans le tissu urbain existant, notamment les emplois commerciaux, de service et artisanaux. Une **surface de l'ordre de 11 hectares à long terme**, à destination artisanale, industrielle , d'activité, et, le cas échéant, de commerces, esentiellement dédiée au Mont-d'Origny.